

**CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
REGIONAL**

RAPPORT N° 2011- 11
Rapport de saisine

**BILAN INTERMEDIAIRE DE LA
CONVENTION INTERREGIONALE
MASSIF CENTRAL ET DU PROGRAMME
OPERATIONNEL MASSIF CENTRAL**

Adopté par le
Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
du Limousin
lors de la Séance Plénière du 8 Décembre 2011

Rapporteure : Mme Michèle CHEZALVIEL

Chargé d'études : M. Vincent BONNEMAISON

AVIS SUR LE BILAN INTERMEDIAIRE DE LA CONVENTION INTERREGIONALE MASSIF CENTRAL ET DU PROGRAMME OPERATIONNEL MASSIF CENTRAL

Adopté par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du Limousin
lors de la séance plénière du 8 décembre 2011.

Rapporteuse : Mme Michèle CHEZALVIEL

VOTANTS :

62

POUR :

Collège 1 : « Entreprises et activités professionnelles non salariées »

MM. Perié et Girard (CCI)
M. Conchon (Medef)
M. Pajot (Fédération Régionale du Bâtiment)
M. Sauvage (Fédération Régionale des Travaux Publics)
M. Coinaud (CGPME)
M. Villemazet (Comité Régional des Banques)
M. Laval (La Poste)
M. Jeanselme (SNCF)
Mme Nexon (Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat)
M. Lavent (Chambre de Métiers et de l'Artisanat)
Mme Gendraud (UPA)
M. Goupy (Chambre Régionale d'Agriculture)
M. Tison (Chambre Régionale d'Agriculture)
M. Viollet (FRSEA)
M. Pagnat (Jeunes Agriculteurs)
M. Barlerin (Confédération Paysanne)
M. Gaillard (Centre Régional de la Propriété Forestière)
M. Monchambert (ordres professionnels)
M. Limousin (UNAPL)

Collège 2 : « Organisations syndicales de salariés »

Mme Roinel et MM Pouget (CFDT)
MM Lefrère, Rozier, Esquieu et Janot (FO)
Mme Cloux et M. Bedoni (CFTC)
Mme Dupin de Beyssat et M. Gay (CFE – CGC)
MM Capy et Pouyaud (UNSA)
Mme Vaux (FSU)

Collège 3 : « Organismes et associations participant à la vie collective de la région »

M. Savary (Union Régionale des Associations Familiales)
M. Fretet (Fédération nationale des associations de réinsertion sociale)
M. Virole (CREAHIL)
M. Chambon (CODERPA)
MM Malabou, Lacorre et Mme Sabourdy (CRESS)

MM Vareille et Chulia (Enseignement Supérieur)
M. Moyen (organismes de la Culture)
M. Malcotti (CROS)
M. Leresteux (UFOLIM)
M. Mirou (CRAJEP)
M. Musset (CRIJ)
Mme Gayral (Association de consommateurs)
M. Lafarge (Fédération régionale des chasseurs)
M. Priolet (Union régionale des Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique d'Auvergne et du Limousin)

Collège 4 : « Personnalités qualifiées »

Mme Chezalviel, MM. Bernard et Sorbier, (personnalités qualifiées)

CONTRE :

Mmes Colombo, Eyrolles, Salaviale, MM. Gorce, Soury et Nicolas (CGT)
Mme Mazerm (LNE)

ABSTENTIONS

M. Le Saux (Alder)
M. Monédiaire (Personnalité qualifiée)

RECAPITULATIF DES VOTES

POUR	53
CONTRE	7
ABSTENTION	2

L'avis du CESER sur saisine du Président du Conseil Régional est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Table des matières



Introduction	p 6
I/ Le Massif Central : une certaine homogénéité, mais des problèmes d'identité entre territoires :	p 7
1.1 Le Massif Central, une des composantes de l'identité limousine.	P 7
1.2 Un espace géographique relativement homogène, avec certaines fragilités et des influences extérieures	p 8
1.3 Un territoire peu peuplé et âgé, mais néanmoins globalement attractif	P 10
1.4 Une économie diversifiée et répartie sur l'ensemble du territoire, avec des pôles d'emplois d'envergure nationale.	P 11
II/ Structuration de la politique interrégionale : des acteurs nombreux, aux relations complexes :	p 16
2.1 Les différentes instances de décision :	p 16
2.1.1 Le Préfet coordonnateur, un rôle de supervision globale	p 16
2.1.2. Le commissaire à l'aménagement et au développement économique du Massif Central, « cheville ouvrière » de la mise en œuvre des politiques du Massif.	P 16
2.1.3 Le G.I.P Massif Central, un rôle de coordination.	P 17
2.1.4 Les instances du Massif	p 17
2.2 Les différentes instances de mise en œuvre des politiques publiques :	p 18
2.2.1 Le rôle des régions et des SGAR : le cheminement complexe des dossiers en amont.	P 19
2.2.2 Le comité de programmation, instance de décision des projets	P 19
2.2.3 Le rôle « effacé » du Comité de Suivi.	P 21
2.2.4 Les groupes thématiques	p 21
2.2.5 Le dispositif de mise en œuvre (DOMO)	p 22
2.3 Les fonds alloués aux politiques Massif Central sur la période 2007 – 2013 :	p 23
2.3.1 Les différents fonds du Massif Central:	p 23
2.3.1.1 le F.N.A.D.T	p 23
2.3.1.2 les fonds régionaux.	P 24
2.3.1.3 le F.E.D.E.R	p 25
2.3.2 Etat d'avancement des dossiers et détail des mesures	p 27
2.4 L'incidence de la politique Massif Central sur le Limousin :	p 30
2.4.1 L'incidence globale.	P 30

2.4.2 Quelques exemples de projets importants réalisés en Limousin	P 31
--	------

III/ Propositions	p 36
--------------------------	-------------

3.1 La particularité de la situation géographique limousine, qui en fait sa richesse :	p 36
3.2 Avoir une véritable stratégie et centraliser les travaux sur certaines thématiques principales	p 37
3.2.1 Une stratégie partagée à définir en amont	p 37
3.2.2 Des thématiques mieux coordonnées	p 37
3.3 Disposer d'une gouvernance plus efficace	p 38
3.3.1 Un fonctionnement partenarial plus équilibré	p 38
3.3.2 Une simplification des règles d'instruction	p 38
3.4 La politique de Massif doit faire l'objet d'une volonté forte	p 39
3.4.1 Rechercher une visibilité plus grande de la politique de Massif au niveau de la région Limousin	p 39
3.4.2 Développer une meilleure information et une plus grande appropriation par les services du caractère interrégional des dossiers	p 40
3.4.3 Mieux cibler le budget d'intervention de la convention et des programmes opérationnels	p 40

Conclusion	p 41
-------------------	-------------

ANNEXES :	p 45
------------------	-------------

Annexe 1 : les documents de programmation pour la période 2006 – 2013 :	p 45
--	-------------

1. Le schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif Central
2. La convention interrégionale du Massif Central (CIMAC)
3. Les programmes opérationnels pluriannuels (programmation européenne) (POMAC)

Annexe 2 : les principaux projets financés par la politique Massif (de plus de 100 000 € de dépenses subventionnables).	P 52
--	-------------

Déclaration d'ordre général prononcées en Séance Plénière	p 57
--	-------------

INTRODUCTION :

Dans les années 1960, la DATAR avait créé le concept de « métropoles d'équilibre ». Sous la Présidence de M. Georges Pompidou, est créée la politique de « rénovation rurale », avec des commissaires à la rénovation rurale : un pour le Limousin et le Lot, l'autre pour l'Auvergne.

En 1974, l'espace Massif Central est regroupé et le Limousin en fait entièrement partie. Il a bénéficié de financements publics au travers notamment de l'indemnité spéciale montagne. Les politiques étaient essentiellement sectorielles et autonomes. Il était question de compenser les handicaps naturels en mettant l'accent sur l'agriculture de montagne (cf. ICHN : indemnités compensatoires de handicap naturel pour les zones défavorisées, et notamment de montagne, qui sont bien adaptées au cœur du massif).

La loi du 8/01/1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite loi « montagne », définit cette dernière et institue les comités de massif.

Depuis 30 ans, le Massif Central a bénéficié des aides d'Etat au titre de l'aménagement du territoire et depuis 15 ans, des fonds structurels européens dans le cadre des stratégies sectorielles.

La loi essaie de concilier développement économique et politique environnementale. Elle est fondatrice de la politique nationale d'aménagement.

Elle permet ainsi de :

- déterminer le cadre général des dispositions spécifiques à la montagne,
- délimiter les zones de montagne et massif,
- mettre en place les institutions,
- organiser des dispositions particulières pour le développement économique et social en montagne,
- instituer les règles d'urbanisme renforcées. Celles-ci s'appliquent à la zone de montagne.

Certaines politiques ont bien réussi (transmission d'entreprises), d'autres sont apparues avec les nouveaux besoins économiques et sociaux (numérique).

Dans les années 1980, avec les lois de décentralisation de 1982 – 1983, les Régions, devenues collectivités territoriales de plein exercice, sont montées en puissance. Aussi, les politiques interrégionales n'étaient plus tellement souhaitées par l'Union Européenne et la France. Les régions n'ont jamais été entièrement contre, à partir du moment où elles apportaient des fonds

complémentaires à leur politique, même si certaines méfiances se faisaient jour, de part la peur de concurrence d'autres politiques, surtout pour Midi-Pyrénées (séparée en deux, avec les politiques Massif pour les Pyrénées et pour le Massif Central) et Rhône-Alpes (entre Massif Central et Alpes).

Toutefois, Bruxelles a fini par donner son aval pour ce type de politique, jugée intéressante, avec possibilité de mutualisation, de travail en commun. Les taux de réalisation étaient aussi importants, ce qui jouait en leur faveur.

Certaines mesures ont été régionalisées (localisées), d'autres mises en commun.

La loi sur le développement des territoires ruraux du 23 Février 2005 a prévu l'élaboration du schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif Central.

Le schéma de massif a été adopté par le Comité de Massif le 9/12/2005.

Les 3 axes de la politique massif sont les suivants :

- Axe 1 : accueil de nouvelles populations.
- Axe 2 : création de richesses
- Axe 3 : accessibilité et attractivité du territoire.

I/ Le Massif Central : une certaine homogénéité, mais des problèmes d'identité entre territoires :

1.1 Le Massif Central, une des composantes de l'identité limousine :

Le Massif Central est une montagne relativement peuplée située au centre de la France.

Elle est constituée de hauts plateaux, à caractère plutôt granitique et volcanique. Sa richesse hydrographique la fait considérer comme le « château d'eau de la France », au cœur de quatre grands bassins français : la Loire, la Garonne, le Rhône et le réseau hydrographique de l'Ouest de la France (Poitou-Charentes).

Historiquement, le Limousin a été à la fois fortement lié au Massif Central et aux régions atlantiques.

Selon l'étude Limousin 2017, « il est à la fois au centre d'un espace Centre-Ouest et à la périphérie du Massif Central et du grand Sud-Ouest. Sa partie Est est principalement ancrée au Massif Central, alors que sa partie Ouest est très nettement tournée vers l'Ouest ».

Le Massif Central ne se distingue pas de toutes les zones de montagne, « on s'y adosse plus qu'on ne s'y intègre ». « Les liens historiques entre le Limousin et Poitou-Charentes sont beaucoup plus intenses ». (Limousin 2017)

Ainsi, le Massif Central ne semble être qu'une composante de l'identité limousine, beaucoup plus complexe, et partagée entre différentes zones géographiques et institutionnelles.

1.2 Un espace géographique relativement homogène, avec certaines fragilités et des influences extérieures :

Le Massif s'étend sur 84 807 km², soit 15 % du territoire national et 42 % de la zone de montagne française.

Il regroupe 6 régions et 22 départements.

Le Massif comporte 11 parcs naturels (10 régionaux et un national, celui des Cévennes), ce qui montre l'importance de la nature et du rural dans l'identité de la région, et constitue un atout important au niveau touristique et de mise en valeur des richesses naturelles et économiques. Ils représentent 40 % de la superficie du Massif Central.

Le Massif est constitué d'un maillage important de petites villes et de bourg (228 pôles d'emploi ruraux) et de trois grandes agglomérations structurantes d'envergure nationale: Limoges à l'Ouest (aire urbaine de 260 000 habitants), Clermont au centre (427 000 habitants) et Saint-Etienne à l'Est (319 000 habitants). Surtout, il existe deux systèmes urbains de plus de 500 000 habitants : Clermont-Ferrand (590 000) et Saint-Etienne (560 000).

L'espace urbain regroupe 24 % du territoire et 62 % de la population, contre 82 % au niveau national.

Le Massif subit aussi l'influence d'aires urbaines extérieures, mais dans une proportion faible par rapport aux aires urbaines situées en son sein. Ainsi, le quart Nord-Est du Massif est-il fortement influencé par Lyon.

Les échanges de population lient fortement les aires urbaines à leur capitale régionale (respectivement Limoges, Clermont et Saint-Etienne), mais aussi quelque peu par Lyon, Montpellier et Toulouse.

Mais, les collaborations en dehors du Massif peuvent avoir des effets positifs : accès à d'autres marchés, coopérations universitaires ou de pôles de

compétitivité (cf. canceropôle entre Toulouse et Limoges), démarches partagées de projets, coopérations entre entreprises, laboratoires, etc.

Ces aires urbaines de taille nationale sont un atout pour le massif, notamment en ce qui concerne le taux de cadre des fonctions métropolitaines (l'agglomération clermontoise est située au 5^{ème} rang français).

La recherche est dopée par ces trois pôles qui regroupent près de 70 % des chercheurs et ingénieurs du massif : présence de Michelin, Limagrain, l'INRA à Clermont, de Legrand (composants électroniques et électriques), CTTC, Bio-CRITT (traitement et valorisation des déchets), CITRA (traitements et revêtements de surface) et CISTEME (systèmes en télécommunications électromagnétiques) à Limoges, pôle de recherche en optoélectronique à Saint-Etienne (en lien avec Limoges et Clermont).

Les trois agglomérations constituent aussi des centres universitaires importants, même s'ils ne rivalisent pas avec Lyon, Montpellier, Toulouse ou Bordeaux.

La vocation résidentielle du péri-urbain s'accroît. A l'inverse, l'espace rural le plus reculé a une croissance du nombre d'emplois deux fois plus faible que la moyenne du Massif. De plus, il souffre du repli des activités industrielles, de la baisse des effectifs agricoles et d'un manque d'attractivité pour les activités de services. Ce type d'espace constitue un véritable défi pour la politique d'aménagement du territoire, et notamment la politique du Massif.

Par ailleurs, si le Massif apparaît relativement bien doté de services de proximité, l'accessibilité est plus faible qu'ailleurs : 7 minutes en moyenne en voiture pour accéder à l'ensemble des services (proximité, intermédiaire, supérieur), contre 4 minutes en moyenne pour l'ensemble de la France métropolitaine.

L'éloignement plus prononcé des pôles urbains, surtout dans le Sud du Massif, ainsi qu'un faible niveau de population, expliquent en partie cette situation, qui engendre de fortes disparités territoriales.

Certains espaces cumulent les critères de fragilité : Morvan, plateau de Millevaches, Combrailles, Artense, Cézallier, Livradois-Forez, Aubrac, Margeride, Cévennes, Vivarais, Montagne Noire, monts de Lacaune, Causses du Larzac.

La densité de population y est faible (moins de 20 habitants au km²), les gains de populations depuis 1999 sont inexistantes ou très faibles, le vieillissement est plus important qu'ailleurs, la population y est moins mobile et plus éloignée des commerces et services. Ils constituent 117 cantons, 297 400 habitants, soit 8 % de la population totale du massif.

Le maintien du maillage de petits pôles de services est un enjeu important pour maintenir la qualité de vie des habitants et une capacité à attirer de nouvelles populations.

1.3 Un territoire peu peuplé et âgé, mais néanmoins globalement attractif :

Le Massif comporte 3,8 millions d'habitants (6 % de la France), avec 46 habitants au km² (113 au niveau national), soit une densité près de 3 fois moindre que la moyenne nationale. 60 % d'urbains.

L'accroissement de la population a été de 0,4 % par an depuis 1999, où on a assisté à un renversement de tendance par rapport aux décennies précédentes (baisse de la population), soit plus de 100 000 habitants supplémentaires. Cet accroissement est dû essentiellement au solde migratoire : +0,5 % par an entre 1999 et 2006. Toutefois, c'est surtout le Sud du Massif qui profite de cette tendance, le Nord restant dans une fragilité démographique : ainsi, sur les sept départements français qui perdent des habitants, trois font partie intégralement du Massif (Creuse, Allier, Cantal).

Même si les zones rurales en général regagnent des habitants, ce sont surtout les aires urbaines qui profitent de la hausse démographique, avec des croissances de 0,7 % entre 1999 et 2006. Sur le plan des zones rurales, des disparités apparaissent : ce sont surtout celles situées autour des aires urbaines, des infrastructures et dans le Sud du Massif qui gagnent des habitants, les autres continuant à en perdre (rural reculé).

Toutefois, malgré ce « regain », la part du Massif Central dans la population française ne cesse de décroître depuis 40 ans : elle était de plus de 8 % au début des années 1960.

Il est aussi à noter que le Massif Central est le massif français le plus mal loti en termes démographiques. Seules les Vosges ont une croissance similaire, les autres, surtout les Alpes, la Corse et le Jura, ont des croissances nettement supérieures.

En conservant les tendances actuelles, le Massif Central continuerait à gagner des habitants sur les 20 prochaines années, mais le rythme resterait en deçà de celui de la France métropolitaine et la population vieillirait fortement : + 38 % pour les personnes âgées de 60 à 75 ans, + 50 % pour celles au-delà de 75 ans.

Le territoire, malgré une certaine dynamique démographique depuis 10 ans grâce à un mouvement migratoire positif, fait face à de nombreux défis pour l'avenir :

- un solde démographique négatif, dû à une insuffisance de naissances et au vieillissement de la population. Ainsi, l'Auvergne et le Limousin sont les deux seules régions françaises à connaître des décès plus nombreux que les naissances.
- des mouvements migratoires négatifs pour les jeunes de 18 à 29 ans : 800 par an sur la période 2001 – 2006. La moitié des départs s'est faite pour poursuivre des études supérieures. Beaucoup concerne aussi de jeunes cadres.

La population est plus âgée que dans l'ensemble de la France et l'accessibilité générale des habitants aux services et aux emplois est plus difficile qu'ailleurs. Ainsi, l'âge moyen du massif est-il de 43 ans (moyenne française de 38 ans). 21 % des habitants ont plus de 65 ans et 11 % plus de 75 ans, contre respectivement 17 et 8 % au niveau national. L'espace rural, surtout reculé, est sensiblement plus âgé que l'espace urbain.

Malgré des progrès importants (Dorsal, fibre optique le long de l'A75), certains territoires du Massif Central connaissent une fracture numérique importante. L'enjeu pour les années à venir est l'équipement en Très Haut Débit de l'ensemble du massif, ce qui est un véritable défi, étant donné l'importance des zones rurales reculées.

1.4 Une économie diversifiée et répartie sur l'ensemble du territoire, avec des pôles d'emplois d'envergure nationale :

Richesse globale et par habitant :

Les PIB des départements du Massif Central se situent en général en dessous de la médiane nationale (seuls le Puy-de-Dôme et la Loire sont au dessus), mais, étant données la superficie et la faible densité, le PIB par habitant est dans une situation plus favorable. Ainsi, seuls 4 départements sur les 11 entièrement situés dans le Massif Central, se situent dans le quart des territoires ayant les PIB par habitant les moins élevés : Creuse, Haute-Loire, Cantal, Lozère.

Les salaires nets moyens des régions Auvergne et Limousin se situent parmi les plus faibles de la France métropolitaine, après la Basse Normandie, Poitou-

Charentes et la Corse, à un niveau de 86 % de la moyenne nationale, soit un peu plus de 1 700 euros mensuels nets, contre près de 2 000 euros au niveau national.

Emplois et Recherche :

Le Massif possède 1,5 million d'emplois (taux d'activité de 39,5 %).

202 000 établissements non agricoles en 2007, 233 000 emplois industriels, soit un taux de 19,2 % de la population active (+ 3,8 points de plus que la moyenne métropolitaine). Le Massif comporte certains secteurs de pointe, comme la mécanique, les matériaux, l'agro-alimentaire. La part de la Recherche et Développement dans le PIB est moins élevé qu'au niveau national : proche en Auvergne (1,9 % contre une moyenne nationale de 2,1 %), mais éloignée en Limousin : 0,6 %. Il est à noter que la part de la recherche varie entre 0,4 % et 4,1 % du PIB selon les régions.

Toutefois, le Massif est le siège de six pôles de compétitivité : un sur les neuf pôles à vocation mondiale, Aerospace Valley (Auvergne), quatre des quinze pôles à vocation interrégionale (Viaméca, viandes et produits carnés, céramique, Elopsys (pôle européen des hautes technologies micro-ondes, photonique et réseaux sécurisés)), un des trente sept pôles mono-régionaux (« Céréales Vallée »).

De plus, de nombreux systèmes productifs localisés se situent dans l'ensemble du territoire, dans des secteurs surtout liés à la mécanique, au bois et au textile : mécatronique à Montluçon, pôle plastique du bassin sigolènois, pôle textile santé-hygiène de Saint-Etienne, pôle céramique du Limousin, Mecanic Vallée de Brive à Rodez.

Les personnes non salariées sont plus nombreuses que dans le reste de la France : près de 16 % des emplois (agriculture, artisanat, commerce), contre 11 % en moyenne nationale.

Analyse sectorielle :

Les industries de biens d'équipement sont sous représentées, ce sont les industries de biens intermédiaires qui font la force de l'industrie du Massif : métallurgie et transformation des métaux, chimie, caoutchouc, plastiques, industrie du bois et du papier (36 % de taux de boisement au niveau du massif), industrie textile.

Entre 1999 et 2007, l'emploi industriel a diminué de 11 %, plus qu'en province (8,6 %), mais moins qu'en France métropolitaine (16,6 %).

Le territoire possède 73 600 exploitations agricoles, majoritairement en production bovine (4,3 millions de bovins, soit 22 % du troupeau national). 86 % du territoire agricole est ainsi voué à l'élevage.

La baisse du nombre des exploitations se poursuit. L'âge moyen des exploitants est élevé : 50 ans.

La surface en herbe représente le tiers de celle nationale.

L'activité bovine représente plus de la moitié des exploitations et le créneau « bovin viande » 40 % du secteur national. Les ovins, avec 3,5 millions de têtes, se situe au 2^{ème} rang : 22 % des exploitations et ¼ du secteur français.

Une remarque est à noter sur l'économie sociale, nettement plus représentée dans le Massif Central qu'ailleurs : 12,6 % des emplois salariés, soit 2,7 points de plus qu'en France. On a ainsi une surreprésentation des secteurs de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et des coopératives agricoles.

Le secteur du tourisme est organisé autour des nombreux parcs naturels. La capacité d'accueil est de 13 % de la population résidente, soit 4 points au dessus de la moyenne nationale.

Les capacités d'accueil sont particulièrement élevées dans le Sud-Est du Massif (Cévennes), le Sancy (stations du Mont-Dore et de la Bourboule), et dans le Morvan.

La filière bois mérite aussi un traitement particulier, puisqu'elle représente 9 % des emplois nationaux de la filière, contre 6 % des emplois nationaux pour le reste des secteurs du Massif Central. Même si certaines activités se sont réduites (sylviculture, fabrication de meuble, travail du bois, industrie du papier et du carton), d'autres se sont largement développées, comme la construction.

Le secteur tertiaire est moins représenté que dans le reste de la France (cf. proportions plus importantes des secteurs industriel et agricole). Le domaine des services aux entreprises est particulièrement sous représenté : 9 % des emplois, contre 11,5 % en moyenne de France (hors Ile de France).

L'agriculture est le secteur le plus largement surreprésenté par rapport au niveau provincial : 7 %, soit 3 points de plus.

Par contre, les fonctions « prestations intellectuelles » et « conception, recherche », sont largement sous représentées, ce qui pourrait indiquer que les secteurs industriels ont des intensités technologiques plus faibles.

Les cadres des fonctions métropolitaines¹ sont aussi largement sous représentés : 4,7 %, soit 1,7 point de moins que la moyenne de province (26 % de moins).

Evolution des zones d'emplois² :

Une majorité des zones d'emplois connaît une hausse de la population active, même si elle reste faible. Mais, du fait du peu de dynamisme tant au niveau de l'offre que de la demande, elles sont moins affectées en moyenne par le chômage, comme les zones rurales où, souvent, l'émigration atténue la montée du chômage.

La zone de Saint-Etienne a subi fortement en 30 ans le poids des reconversions industrielles (bassins ruraux et miniers touchés par la désindustrialisation). Elle a également subi le plus fortement les déficits migratoires.

La zone d'emploi de Clermont perd un peu de son dynamisme.

Par contre, des petites zones d'emplois gardent un fort dynamisme : Cahors, Loire-Centre, Yssingaux.

Sur le plan du chômage, le taux moyen était (en 2007) de 1 point inférieur à la moyenne nationale : 6,7 % contre 7,6 %.

Cependant, un taux de chômage élevé n'est pas nécessairement synonyme d'une situation de l'emploi dégradée, elle peut révéler un marché du travail attractif, avec de fortes tensions.

Un taux de chômage faible peut montrer une forte émigration et un taux de chômage de longue durée important.

Les zones les plus dynamiques (cumulant taux de chômage faible et taux de retour à un emploi durable élevé) se situent sur Rodez, la Lozère et la région de Loire-Centre (Montbrison – Feurs).

Thiers et Vichy ont des zones de travail défavorables, avec une spécialisation limitée de l'appareil productif (Vichy) ou une forte spécialisation (Thiers), peu diversifiée.

Le Massif Central se caractérise aussi par la forte proportion de zones ayant à la fois un taux de chômage faible et un faible retour à l'emploi : 6 zones sur 12 au niveau national, dont beaucoup se situent dans le Limousin : Bellac, Rochechouart, Brive, Ussel, Moulins et Dompierre-sur-Besbre (Auvergne).

¹ Notion développée par l'INSEE, il s'agit des emplois « décisionnels » qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement des agglomérations. Ils ont eu tendance à se concentrer sur les grandes métropoles régionales.

² Selon l'INSEE, une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le Massif Central est une « montagne habitée », avec un maillage important de petites villes et de bourgs, mais aussi de grandes métropoles avec un rayonnement important. Toutefois, il comporte de nombreuses zones rurales fragilisées. Si globalement, il regagne des habitants depuis une dizaine d'années, grâce entre autres à la politique d'accueil, ce sont surtout les zones urbaines et péri-urbaines qui en profitent.

Les bassins de vie ont une spécificité peu marquée, et ils sont plus ruraux qu'ailleurs.

Le Massif est structuré à partir de trois fortes dominantes :

- les secteurs « traditionnels » comme l'agriculture dominée par l'élevage et l'agroalimentaire, le patrimoine, le bois.
- Un potentiel important lié à l'agritourisme, le tourisme d'espace (le plus grand espace réservé de l'Union Européenne), la remise en forme thermale et les tourisme culturel et industriel.
- Un réseau d'infrastructures assez dense, notamment grâce à la construction de nombreuses autoroutes (A75, A89, A20), même si des lacunes importantes existent en matière de transport ferroviaire (voyageurs et fret), de routes secondaires et d'infrastructures numériques.

Il se caractérise aussi par une présence industrielle et artisanale diffuse sur l'ensemble du territoire, plus élevée que dans le reste de la France, et un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale. De grandes entreprises sont basées dans (ou originaires) le Massif Central : Michelin, Ratier, Lapeyre, Legrand, SAGEM, Andros, Blédina, ...

II/ Structuration de la politique interrégionale : des acteurs nombreux, aux relations complexes :

2.1 Les différentes instances de décision :

2.1.1 Le Préfet coordonnateur, un rôle de supervision globale :

Quand une politique d'aménagement et de développement du territoire concerne plusieurs régions, le 1^{er} Ministre peut confier à l'un des préfets d'une région (à savoir, pour la politique Massif Central, celui de la région Auvergne), la mission interrégionale de mise en œuvre de cette politique.

En tant qu'autorité de gestion, il :

- négocie et conclut, au nom de l'Etat, la convention interrégionale de massif (CIMAC) et le programme opérationnel plurirégional (POP),
- décide de la programmation des crédits Etat et Europe affectés à la politique, après avis du comité de programmation qu'il co-préside avec un président de région (région Auvergne),
- met en œuvre, suit et anime les programmes, avec le commissaire à l'aménagement,
- co-préside le comité de suivi, avec un président de région (région Limousin).

2.1.2. Le commissaire à l'aménagement et au développement économique du Massif Central, « cheville ouvrière » de la mise en œuvre des politiques du Massif :

Sous l'autorité du Préfet coordonnateur et de la DATAR, il participe aux différentes missions liées à la politique du Massif Central :

- participation à la mise en œuvre de la politique d'aménagement de l'Etat au niveau du Massif Central : analyse prospective, approche interministérielle, développement d'une approche pluri-régionale de l'action de l'Etat.
- animation et secrétariat des différentes instances du massif : comité de massif, commission permanente, commission UTN, comités de programmation et de suivi.
- mise en place, animation et suivi des programmes du Massif Central : convention interrégionale, POP (programmes opérationnels pluri-annuels).

Il s'appuie pour cela sur différents réseaux : correspondants « Massif Central » au niveau des régions, des préfetures de région, des réseaux thématiques, des socio-professionnels, experts, acteurs du développement économique, etc.

2.1.3 Le G.I.P Massif Central, un rôle de coordination :

Créé par les six conseils régionaux du Massif Central afin de mettre en place une forme de coopération plus intégrée, il a pour but de :

- fédérer les actions communes engagées dans les six régions.
- promouvoir la politique du massif.
- sensibiliser et intervenir auprès des autorités nationales et européennes pour la prise en compte de la politique du massif.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage d'études stratégiques sur le massif.

Selon les textes, il coordonne le travail technique des six régions (partage des études) et développe un lobbying auprès des instances nationales et européennes en faveur de la politique du Massif.

Cependant, le CESER s'interroge sur son véritable pouvoir de coordination des différentes régions.

2.1.4 Les instances du Massif :

● Le Comité de Massif, un pouvoir stratégique:

Il est co-présidé par :

- le préfet coordonnateur de Massif.
- Le président de la commission permanente.

Il est constitué de 83 membres et de trois collèges :

- élus : des régions, des départements et des communes (la moitié au moins des membres).
- Des représentants des activités économiques : agriculture, commerce et industrie, des métiers, du tourisme et des syndicats (professionnels et de salariés)
- Des associations : parcs naturels, personnes qualifiées liées à la zone de montagne.

Il définit les objectifs et précise les actions jugées prioritaires pour le développement, l'aménagement et la protection du massif. Il facilite la coordination des politiques du massif et l'organisation des services publics.

● **la Commission Permanente, structure de mise en œuvre des grandes orientations :**

Issue du comité de massif, elle participe à la préparation des propositions et avis du comité de massif, relatifs au schéma interrégional de massif, voire les directives territoriales d'aménagement (DTA), les projets de SRADDT (schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire), plans régionaux et contrats de projet des régions concernées par le massif.

Elle assure la synthèse des travaux, participe au suivi des programmes européens, peut être consultée sur n'importe quelle question concernant la politique de massif.

Elle est composée de 27 membres élus par le comité de massif et se réunit tous les 2 mois.

Instance de réflexion du comité, elle :

- prépare les réunions du comité.
- Participe à l'élaboration du schéma d'aménagement.
- Participe à l'élaboration des programmes.

Par ailleurs, **la commission UTN** (unités touristiques nouvelles), composée de 15 membres et présidée par le préfet coordonnateur de Massif, donne son avis sur les projets UTN : projets d'unités touristiques nouvelles de taille importante, SCOT (schémas de cohérence territoriale) en zone de montagne qui prévoient des UTN.

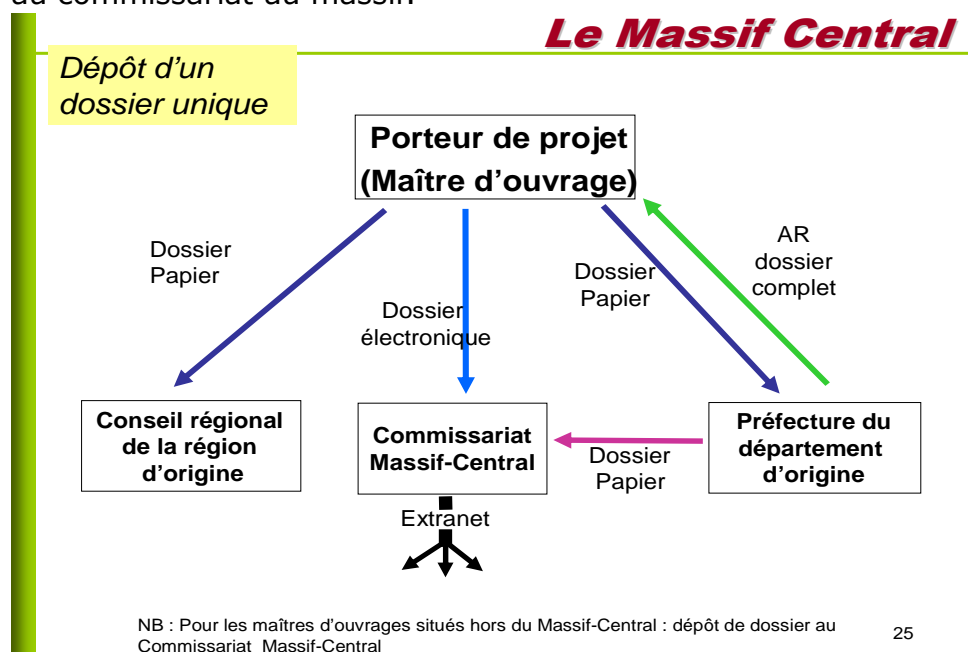
2.2 Les différentes instances de mise en œuvre des politiques publiques :

Des règles ont été respectées au niveau d'une « bonne gouvernance », à savoir : une co-expertise des dossiers par les SGAR et les régions, une co-présidence des comités de programmation et de suivi, une co-présidence des groupes thématiques et une gestion collaborative des dossiers via le site internet du commissariat au plan.

2.2.1 Le rôle des régions et des SGAR : le cheminement complexe des dossiers en amont :

Il y a trois comités de programmation par an. Le dépôt des dossiers doit se faire 4 mois avant. La préprogrammation se fait un mois avant.

Le porteur de projet transmet le dossier papier au Conseil Régional de la région d'origine et à la préfecture du département d'origine et une version électronique au commissariat au massif.



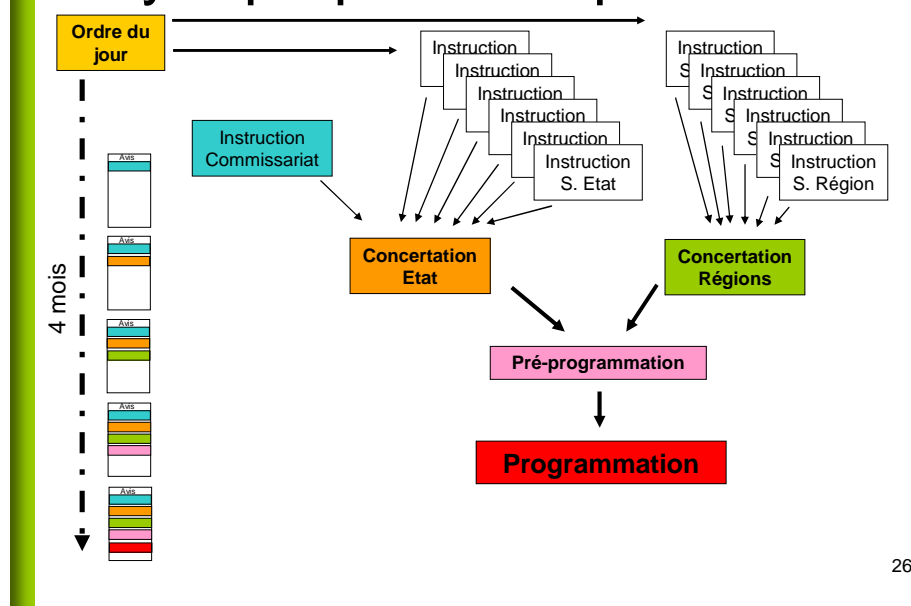
Sources : SGAR, Commissariat au Massif.

2.2.2 Le comité de programmation, instance de décision des projets (cheminement d'un dossier) :

Il est chargé d'étudier les dossiers demandant un financement au titre du Massif Central.

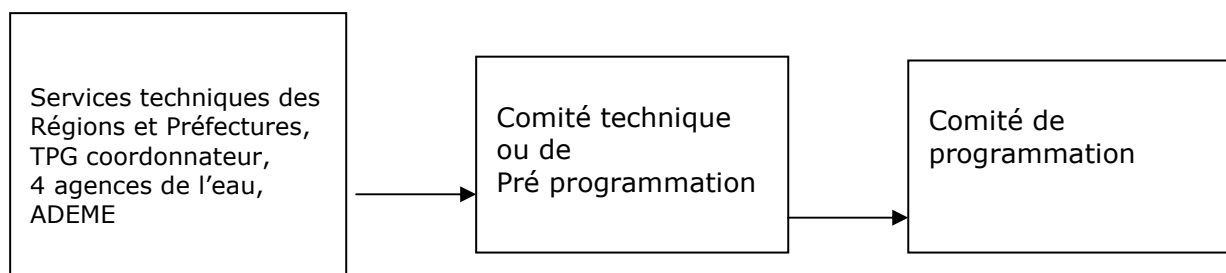
Il assure la sélection des projets, sur la base d'une validation conjointe Etat, conseils régionaux et autres co-financeurs éventuels.

Synoptique de la procédure



26

Sources : SGAR, Commissariat au Massif.



Les critères de sélection sont les suivants :

- Projets structurants: seuils :

Investissements : 50 000 € subvention / budget 100 000 €

Fonctionnement : 10 000 €

- Deux régions concernées minimum
- Plus value interrégionale
- Taux : 70 % avec maxi 80 % (à la fois investissement et fonctionnement)
- FEDER : 50% maxi
- Vigilance sur l'articulation avec les CPER et PO régionaux
- Application des règlements (État, régions, Europe)

Les critères d'interrégionalité sont les suivants :

- Action physiquement sur plusieurs régions : Fibre optique A 75, territoires identitaires
- Mise en réseau d'acteurs : 19 villes d'eau, 10 PNR ...

- Projet impliquant des partenaires, portant des actions coordonnées dans plusieurs régions
- Appels à projets : innovation bois, pastoralisme, construction d'une offre d'accueil qualifiée, ...
- Actions expérimentales transposables : télémédecine, cinéma numérique, etc.
- Etudes

La mise en réseau des acteurs s'avère parfois difficile.

Certaines études peuvent être réalisées, sans trouver ensuite d'accord entre les régions, surtout au niveau des régions centrales.

2.2.3 Le rôle « effacé » du Comité de Suivi :

Co-présidé par le Préfet coordonnateur et un Président de Région (Limousin), il vise l'efficacité et la qualité de la mise en œuvre des programmes, en :

- veillant au respect des règlements.
- examinant les résultats de la mise en œuvre et la réalisation des objectifs.
- approuvant le rapport annuel d'exécution et le rapport final.
- proposant toute modification au préfet coordonnateur.
- coordonnant les actions de communication.

Toutefois, il n'intervient qu'à posteriori et semble avoir un rôle en retrait par rapport notamment au comité de programmation et au comité de massif.

2.2.4 : les groupes thématiques :

Un groupe thématique de travail a été créé pour chacune des neuf mesures des programmes Massif Central dans le but de faciliter la mise en place de la programmation.

Ils visent à faciliter l'émergence de projets, de proposer au comité de programmation des évolutions techniques et des orientations stratégiques dans leur domaine d'intervention.

Thèmes concernés	Préfets responsables	Conseils régionaux responsables
Accueil	Auvergne, Limousin	Auvergne, Limousin
Services	Loire	Rhône-Alpes
Culture	Loire	Auvergne
Bois	Limousin	Limousin
Agriculture	Lozère	Languedoc-Roussillon
Tourisme	Tarn	Midi-Pyrénées
Déplacements	Auvergne	Limousin
TIC	Cantal	Auvergne
Environnement	Saône et Loire	Bourgogne

Leur fonctionnement diffère d'un groupe à un autre, nécessitant une bonne coordination entre les différentes régions (Conseils Régionaux, SGAR) et le commissariat au massif.

2.2.5 Le dispositif de mise en œuvre (DOMO) :

Il s'occupe du contrôle du service : service instructeur pour les dossiers de l'Etat et de l'Europe.

Les Conseils Régionaux quant à eux contrôlent les dossiers les concernant.

L'organisation de la gestion des programmes se fait ainsi:

- Dépôt de la demande de subvention par le maître d'ouvrage auprès de la préfecture de Département, du Conseil Régional (de la région concernée), du commissariat à l'aménagement du Massif.
- Pré-instruction : réalisée par le SGAR et la région d'origine.
- Préfectures de région et Conseils régionaux : expertise, dans le cadre d'une pré-instruction de la demande.
- Commissaire : organise le comité de pré programmation et le comité de programmation.

Le Préfet coordonnateur notifie la décision d'attribution de la subvention pour les dossiers de l'Etat et de l'Europe, la notification des crédits « région » étant faite par chaque Président de Conseil régional.

- gestion financière : préfet coordonnateur de massif.
- Contrôle des dossiers : préfet coordonnateur, en relation avec respectivement les préfets de région, de départements et les conseils régionaux concernés.

Le problème de la mise en œuvre se trouve plus au niveau des services des régions concernées : motivation et sensibilisation. En effet, la procédure interrégionale étant assez complexe et mal maîtrisée, il est souvent plus facile de se tourner vers des crédits Région.

2.3 Les fonds alloués aux politiques Massif Central sur la période 2007 – 2013 : (cf. annexe 1 sur les fonds globaux alloués)

2.3.1 Les différents fonds du Massif Central:

2.3.1.1 Le F.N.A.D.T (fonds national d'aménagement et de développement du territoire :

Le FNADT est un instrument financier permettant de soutenir des projets concernant l'aménagement du territoire et le développement local.

Il contribue à mettre en œuvre les orientations des politiques d'aménagement du territoire, qui consistent à réduire les inégalités territoriales, à favoriser un développement durable et à recomposer les territoires par l'émergence de projets de développement concertés dans des territoires pertinents.

Il participe au financement des opérations concourant à l'amélioration des services rendus aux populations, à la création d'emplois et à la réorganisation des territoires, ainsi qu'à l'animation et au développement local

Il apporte le soutien de l'Etat aux seules opérations qui ne peuvent être financées par les ministères au moyen des ressources dont ils disposent, ou ne peuvent l'être en totalité alors que leur réalisation est essentielle à la réussite du projet territorial concerné. Les aides ont pour objet de soutenir, en investissement comme en fonctionnement, les actions concernant l'aménagement durable du territoire associant développement économique, solidarité et qualité de l'environnement.

La priorité est donnée aux actions en faveur de l'emploi, aux opérations impliquant divers acteurs locaux partageant un même projet, aux actions concourant à accroître l'attractivité des territoires, aux actions présentant un caractère innovant ou expérimental dans le domaine de l'aménagement et du développement durable.

Il est composé de deux sections : une générale et une locale.

Relève de la section générale : les mesures à caractère national ou territorial décidées par le Gouvernement, les programmes expérimentaux ou innovants proposés par la DATAR, le soutien aux organismes de développement local, les

opérations d'intérêt régional dont les montants sont trop importants pour être financés sur la section locale.

Le Préfet de région recueille l'avis des préfets de département et peut leur déléguer l'instruction des demandes de subvention. Le préfet de région est seul habilité à transmettre à la DATAR les dossiers finalisés, la décision d'attribution de la subvention relevant de cette dernière.

La section locale contractualisée participe quant à elle au financement de la part Etat du volet territorial du contrat de projet Etat-région (CPER 2007-2013) ainsi que la convention interrégionale pour le Massif Central.

Au niveau des règles d'éligibilité, sauf exception, les aides directes aux entreprises sont exclues. Les crédits peuvent financer des aides à l'investissement et au fonctionnement. Le montant des aides publiques ne peut dépasser 80 % du coût total de l'opération. Sauf exception, le subventionnement d'infrastructures classiques (voiries et réseaux divers), de mobiliers urbains et d'immobilier d'entreprise est exclu du financement des projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage publique.

Sur les 61,2 millions des fonds Etat prévus pour le programme Massif Central, 38 millions proviennent du FNADT. Le reste est réparti entre les différents ministères (Agriculture, Industrie, Recherche, Tourisme, Environnement) et l'Ademe.

2.3.1.2 Les fonds régionaux :

	Population (1999)	% Hab	Total	Part de contribution globale	Total par année sur 7 ans	Par an et par habitant
Auvergne	1 308 878	35,0%	15 824 971 €	25,86%	2 260 710	1,73 €
Rhône Alpes	941 964	25,2%	12 818 471 €	20,95%	1 831 210	1,94 €
Limousin	710 939	19,0%	10 925 448 €	17,85%	1 560 778	2,20 €
Midi Pyrénées	496 964	13,3%	9 172 132 €	14,99%	1 310 305	2,64 €
Languedoc Roussillon	183 627	4,9%	6 604 643 €	10,79%	943 520	5,14 €
Bourgogne	92 059	2,5%	5 854 333 €	9,57%	836 333	9,08 €
TOTAUX	3 734 431	100,0%	61 200 000 €	100,00%	8 742 857	2,34 €
Moyenne	622 405		10 200 000 €		1 457 143	3,79 €

Prévisions, source : commissariat au Massif.

Chaque région participe en proportion à la politique de Massif.

Le Limousin participe un peu moins que la moyenne aux fonds régionaux, avec 2,20 € par an et par habitant. Ce sont surtout Languedoc Roussillon et la Bourgogne qui participent le plus proportionnellement à la population concernée, qui constitue une petite partie de leur population totale.

Sur les 61,2 millions d'euros de fonds régionaux, 40,2 millions sont affectés au CPIER (Contrat de Plan Interrégional Etat / Région) et 20,8 millions aux programmes opérationnels (contrepartie des fonds FEDER).

2.3.1.3 : Le F.E.D.E.R :

Fonds de cohésion au niveau européen, principale source de financement du développement économique, il intervient au niveau des initiatives communautaires, en particulier le programme opérationnel plurirégional Massif Central.

Il favorise l'essor et la reconversion économique des régions afin de réduire les écarts de développement au sein de l'Union Européenne.

Il participe au cofinancement d'investissements productifs et d'infrastructures : TIC, transports, énergie, etc.

Répartition financière du FEDER au sein des axes du Massif Centrale :

AXES	FEDER (en millions d'euros)
1. Accueil de nouvelles populations	13
2. Création de richesses	11.50
3. Attractivité et accessibilité du territoire	14.67
4. Assistance technique (fonctionnement du programme)	1.40
TOTAL	40.57

Fin 2009, le taux de programmation était de 62 %, pour un objectif de 50 %.

Il concernait principalement :

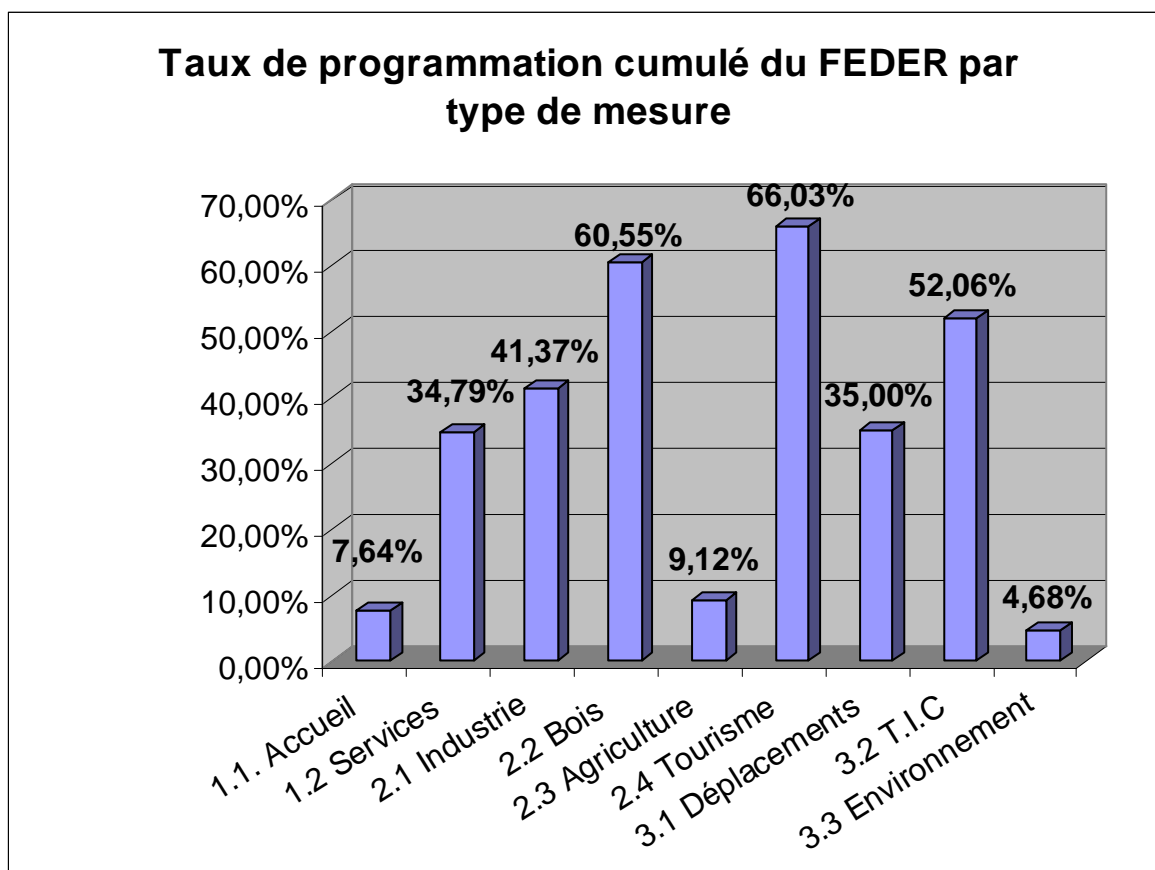
- les actions visant à améliorer l'accès aux TIC (42 % des programmations)
- l'appui aux entreprises et aux groupes d'entreprises (19 %)
- les actions ayant pour objectif le développement des technologies de l'information et de la communication (8,6 %).

Parmi les projets financés les plus importants, on pouvait trouver :

- ARTERIA : acquisition d'un droit d'usage longue durée pour l'artère optique Massif Central (régions Auvergne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, 2 184 000 €).
- Rénovation du village de vacances de Beaulieu-sur-Dordogne (799 380 €).
- Promotion de la biodiversité (315 772 €)
- Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises (353 607 €)

Pour l'axe 2 (création de richesses), le taux de programmation cumulé du FEDER réalisé était supérieur au rythme de programmation idéal (un peu plus de 14 % sur l'année 2009), grâce aux mesures concernant le tourisme.

Le retard pris depuis 2007 est de plus en plus rattrapé.



Sources : rapport annuel d'exécution (POP, 2009)

2.3.2 L'état d'avancement général des dossiers et le détail des mesures: (Source SGAR Limousin, Avril 2011) :

Éléments généraux d'avancement (en euros):

		Maquette	Montant programmé	Taux de programmation
Axe 1 - Accueil de nouvelles populations	Etat (FNADT + ministères)	12 500 000	9 129 852	73,04%
	FEDER	10 500 000	4 449 958	42,38%
	Régions	23 500 000	7 068 651	30,08%
Axe 2 - Création de richesses	Etat (FNADT + ministères)	27 700 000	11 387 472	41,11%
	FEDER	14 000 000	13 180 208	94,14%
	Régions	22 200 000	9 607 364	43,28%
Axe 3 - Attractivité, accessibilité	Etat (FNADT + ministères)	19 000 000	6 043 771	31,81%
	FEDER	14 671 457	6 158 369	41,98%
	Régions	13 500 000	3 310 776	24,52%
TOTAL ETAT		59 200 000	26 561 095	44,87%
TOTAL FEDER		39 171 457	23 788 535	60,73%
TOTAL Régions		59 200 000	19 986 791	33,76%
TOTAL GENERAL		157 571 457	70 336 421	44,64%

Éléments d'avancement par type de mesure
(sources SGAR Limousin Avril 2011, en millions d'euros) :

1/ Axe 1 : Accueil de nouvelles populations :

Axe 1: Accueil	Maquette	programmé	répartition
Offre d'accueil	24 E 8.5 UE 4.5 R 11	12.14 (50.6%)	E 6.87 UE 1.75 R 3.52
Services	22.5 E 4 UE 6 R 12.5	8.5 (37.8%)	E 2.26 UE 2,7 R 3.55
Moyenne axe 1	46.5 E 12.5 UE 10.5 R 23.5	20.6 (44.4%)	E 9.13 UE 4.45 R 7.07

2/ Axe 2 : création de richesses :

Axe 2: création de richesses	Maquette	programmé	répartition
Industrie	11 E 4.5 UE 4.5 R 2	4.9 (44.6%)	E: 0,87 UE: 2.65 R: 1.39
Bois	16 E 7,5 UE 2.5 R 6	6.4 (40.3%)	E: 1.7 UE: 2.876 R: 1.884
Agriculture	14.5 E 10.5 UE 0.5 R 3.5	9.43 (65%)	E: 6.3 UE: 0.7 R: 2.45
Tourisme	22.4 E 5,2 UE 6,5 R 10,7	13.4 (59.8%)	E 2,5 UE 6.96 R 3.88
Moyenne axe 2	63.9 E 27.7 UE 14 R 22.2	34.17 (53.5%)	E: 11.4 UE: 13.2 R: 9.6

3/ Axe 3 : attractivité du territoire :

Axe 3: Attractivité	Maquette	Programmé	répartition
Déplacements	5 E 2 UE 1 R 2	2,6 (51.5%)	E 1.87 UE 0,6 R 0,08
TIC	20.1 E 5 UE 8.2 R 7	8.8 (43.6%)	E 2,6 UE 4.16 R 2
Environnement	22 E 12 UE 5.5 R 4.5	4.14 (18.8%)	E 1,56 UE 1.37 R 1.21
Moyenne axe 3	47.1 E 19 UE 14.6 R 13.5	15.5 (32.9%)	E 6 UE 6.1 R 3.3

Avec un taux global programmé de près de 45 % en Avril 2011, l'état d'avancement est correct, puisqu'en 2007, presque aucun dossier n'a été programmé et que les mesures augmentent plus que proportionnellement chaque année. Ainsi, à la fin du programme en 2013, le taux de programmation devrait être proche des 100 %.

Le délai d'instruction était en 2009 de 130 jours, pour un objectif initial de 183 jours, ce qui est un bon résultat, mais reste un peu long pour les porteurs de projet.

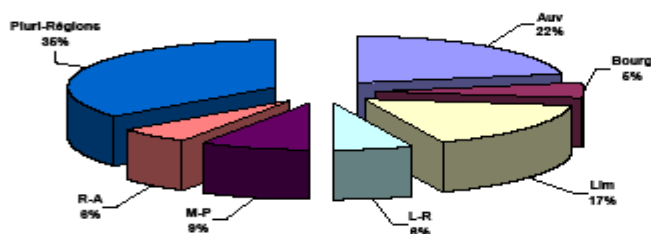
En ce qui concerne l'interrégionalisé, 86 % des projets financés en 2009 concernent au moins 2 régions.

Sur les 14 % restants, il s'agit soit de projets locaux d'expérimentation, pouvant faire l'objet d'une capitalisation – transfert sur un plan interrégional, ou de projets locaux structurants, dont la mise en œuvre régionale peut s'étendre sur l'échelle du Massif (cf. projets touristiques par exemple).

Répartition géographique des aides et des dossiers programmés :

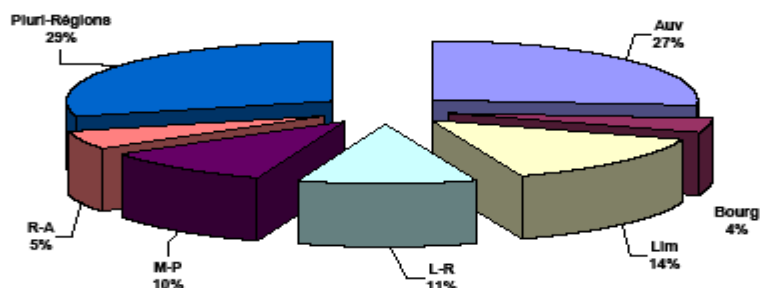
répartition géographique Aide Massif

Auv	22,07%
Bourg	5,04%
Lim	16,85%
L-R	6,12%
M-P	8,63%
R-A	5,56%
Pluri-Régions	35,73%



Répartition géographique des dossiers programmés

Auv	145
Bourg	21
Lim	77
L-R	60
M-P	57
R-A	27
Pluri-Régions	160



2.4 L'incidence de la politique Massif Central sur le Limousin :

2.4.1 L'incidence globale :

En tout, en Novembre 2010, ce sont 78 projets pour un montant total de 11 410 721 euros (dépense subventionnable de 18 369 393 d'euros) qui avaient été programmés au titre de la politique Massif Central depuis 2007. La contrepartie régionale était de 4 177 807 euros.

Le tableau en annexe décrit les projets financés les plus importants (de plus de 100 000 € de dépenses subventionnables).

En Mars 2011, l'effet de levier limousin était de 2,5, soit un taux comparable aux autres régions (seule la région Rhône-Alpes avait un taux un peu supérieur, à 3,5).

Base Dossiers programmés.xls / Nalyse 2

Impression 21/04/2011 - 14:59

Année prog	(Tous)	Répartition contribution Région / Région - Hors Gouvernance - mars 2011							
Mesure	(Plusieurs éléments)								
Données	Régions								Total
	Auv	Bourg	Lim	LR	MP	RA	Pluri-Régions		
Contribution du CR Auv	3 398 949	39 500	524 843	38 157	87 633	124 911	2 550 402	6 764 395	
Contribution du CR Bourg	34 000	1 336 910	36 850				172 333	1 580 093	
Contribution du CR Lim	164 125	10 000	3 509 015	3 000	28 000	27 511	903 074	4 644 725	
Contribution du CR LR	77 475		25 000	1 201 004	146 116		575 136	2 024 731	
Contribution du CR MP	86 000	10 000	39 515	60 519	2 131 862		570 637	2 898 533	
Contribution du CR RA	479 206	38 877	42 611	9 530		1 046 336	382 507	1 999 067	
Contribution des CR	4 227 002	1 435 287	4 177 834	1 312 210	2 393 611	1 198 758	5 242 089	19 986 791	
Nombre d'opérations	145	21	77	60	57	27	160	547	
Contribution de l'Etat	5 719 505	949 171	2 170 811	1 627 365	2 168 838	1 013 815	12 911 591	26 561 095	
Contribution du FEDER	5 575 821	1 160 796	5 504 751	1 364 957	1 505 339	1 700 056	6 976 816	23 788 535	
Mt Aide Massif	15 522 328	3 545 254	11 853 395	4 304 532	6 067 788	3 912 629	25 130 496	70 336 421	
Répartition aide entre région	22,1%	5,0%	16,9%	6,1%	8,6%	5,6%	35,7%		
Aide Nette	8 757 932	1 965 161	7 208 670	2 279 801	3 169 255	1 913 562			
Effet Levier (aide nette /contrib)	129%	124%	155%	113%	109%	96%			
Montant Pluri Régionaux	6 498 202	2 403 941	4 488 254	2 712 041	3 768 391	5 263 668			
Aide nette + plurirégional	15 256 134	4 369 102	11 694 924	4 991 843	6 935 646	7 177 228			
Effet Levier (aide nette + pluri /contrib)	226%	277%	252%	247%	239%	359%			

DIAC T MC

L'intérêt qui semble primer au sein des programmes interrégionaux, est :

- la mutualisation des compétences et des moyens. On peut se référer à certains projets importants à visée interrégionale n'ayant pas pu être financés a priori autrement, tels Mécanic Vallée, les TIC de l'A75 (fibre optique multirégionale, incluant l'Auvergne, le Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes, et pouvant être transposée à l'A89 ou l'A20), la génétique bovine (bénéficiant dans un premier temps au Limousin, et pouvant être étendue aux autres races du Massif Central), le pôle Bois, etc.
- le transfert d'expériences.
- les solidarités techniques et financières.
- les réalités territoriales nouvelles avec de nouveaux projets (rôle de dynamisation des territoires).
- le mode de gouvernance, complexe, mais plus approprié que la juxtaposition de systèmes de gouvernance régionaux.
- la présence d'un seul financeur interrégional ;
- le rôle du FEDER (interrégional) comme ressource complémentaire importante.
- la complémentarité avec les programmes régionaux (plus-value interrégionale)

2.4.2 Exemples de projets importants réalisés en Limousin:

L'annexe 2 décrit les projets financés les plus importants (de plus de 100 000 € de dépense subventionnable).

Macéo :

Opérationnelle depuis le 1/01/2010, Macéo regroupe les différentes structures interconsulaires du Massif Central : chambres d'agriculture, de métiers et de commerce et d'industrie.

Elle comporte de nombreux adhérents :

- les consulaires.
- Les collectivités : conseils régionaux, généraux, etc.
- Les établissements d'enseignements supérieurs (Universités, etc.)
- Les entreprises, petites et grandes.

Son rôle est de faire émerger les projets, en les expérimentant dans un premier temps (une trentaine actuellement, d'une durée de un à trois ans), puis en les diffusant.

Elle essaie aussi de faire un travail sur la transmission / reprise d'entreprises industrielles et sur les mutualisations interrégionales (une entreprise concernée par semaine) : cf. sessions de formation pour les repreneurs : alerte, travail avec l' « école des managers », sessions « Marco Polo ». Organisées par les chambres de commerce et d'industrie et des métiers du Massif Central et de Macédo, ces sessions ont pour but de sensibiliser les entreprises à la transmission – reprise d'entreprises par :

- L'économie et l'offre de reprise de PME-PMI,
- Les techniques d'approche et de recherche d'opportunités (Affaires saines et en difficultés),
- Diagnostic de l'entreprise à reprendre,
- Evaluation de l'entreprise et approche juridique,
- Approche personnalisée et auto-évaluation du projet de reprise

Mécanic Vallée :

Association regroupant des entreprises et des partenaires économiques (consulaires, plateformes technologiques) liés à la mécanique, elle a comme objectif la promotion du secteur et l'aide à la mutualisation du personnel au sein des entreprises.

Elle vise :

- la coopération entre les industriels
- le renforcement des compétences des PME
- la recherche de nouveaux marchés et de compétences de proximité.

Elle représente un potentiel de 15 000 emplois sur 260 entreprises, réparti sur 3 régions et 4 secteurs d'activité :

- machines-outils,
- automobile,
- aéronautique,
- mécanique de précision.

Parmi les axes stratégiques se trouvent les rencontres de « Mécanic Vallée » qui permettent aux adhérents de rencontrer des donneurs d'ordre.

Le budget est de 300 000 €, constitués entre 10 et 15 % de fonds Massif (pourcentage qui était plus élevé au début de l'association).

Le budget de fonctionnement est de 100 000 € (trois personnes à temps plein), le reste étant destiné aux opérations et aux projets.

Correspondant à une identité géographique du Massif bien particulière, Mécanic Vallée a permis l'émergence de nombreux projets qui n'auraient pas eu lieu sans les fonds Massif.

Pôle Génomique Lanaud :

Organisme de sélection de la race bovine créé par la Ministère de l'Agriculture pour représenter une race (race bovine limousine à l'origine), il donne les moyens aux éleveurs de mieux sélectionner les animaux et fait des propositions de nouveaux outils de sélection.

Il s'occupe de l'étude du génome : passage de la constatation à la prédiction de la performance.

Il organise deux programmes :

- soutien à la recherche en génomique bovine allaitante Génomique des qualités maternelles (GEQUMER).
- Développement de la génomique des races du Massif (DEGERAM).

Il s'agit d'une nouveauté pour l'agriculture. Le centre travaille étroitement avec le lycée des Vaseix, avec la licence professionnelle module génomique et au niveau de la formation continue.

Les programmes interrégionaux ont une véritable légitimité, la Région Limousin toute seule ayant un faible poids et les aspects régionaux et interrégionaux (développement des autres races du Massif Central : Salers, Charolaise, Aubrac) étant complémentaires.

Sans les financements Massif, il n'y aurait pas eu la mise en place de la filiale Recherche, qui se ferait au niveau des organismes nationaux : INRA, INSERM.

Au niveau de la génomique des qualités maternelles, la filiale a engendré la création de quatre emplois, dont deux de chercheurs et l'intégration de la génomique dans la formation initiale et continue en Limousin.

Au niveau du développement de la génomique des races du Massif, il a été créé un réseau d'enregistrement de phénotypes et de recherche de marqueurs génétiques sur de nouveaux phénotypes en race limousine.

L'objectif est économique, avec la mise en place d'outils commercialisables pour alimenter les travaux de recherche futurs, avec un accès au crédit Impôt Recherche. Il est aussi de faire du Limousin un leader national, voire mondial, en matière de génomique bovine allaitante.

La filière devrait devenir autonome, avec un paiement par les éleveurs.

Pôle Construction Bois / AVRUL :

Prévoyant le doublement du marché de la maison Bois d'ici 2020 (de 8 % actuellement à 20 %), la plateforme Bois Construction d'Egletons a comme objectif d'industrialiser la fabrication, avec une demande de formation sur la pré-fabrication à l'égard des artisans (seuls 4,7 % des salariés avaient suivi une formation en 2009 : sources CAPEB).

Le budget est de 2,3 millions d'euros, dont 30 % d'auto-financement.

Les stages seront courts, non diplômant, pris en charge par les OPCA.

La formation continue fera l'objet d'un agrément.

Une procédure de recrutement des formateurs est en cours.

Le nombre de stagiaires attendus est de 1000 par an.

Une formation initiale académique sera créée par les porteurs de projet : Diplôme Universitaire et licence professionnelle.

Malgré la complexité du dossier et le délai de réalisation, ce projet non plus n'aurait pas eu lieu sans les fonds Massif, importants.

- Les porteurs de projet louent l'importance de la politique Massif et des fonds versés, sans lesquels ils n'auraient pas pu réaliser leurs projets. Toutefois, ils sont unanimes pour dénoncer les délais d'instruction et la lourdeur administrative des instructions.

- La gouvernance est en effet complexe, tenant compte des 6 Régions et Préfectures de région, avec de nombreuses instances : Préfet coordonnateur, commissariat à l'aménagement et au développement économique du Massif, G.I.P, Comité de Massif, Commission Permanente, comité de pré-programmation et comité de programmation, comité de suivi et groupes thématiques.

- Les financements sont nombreux et imbriqués : FNADT, FEDER, fonds régionaux, fonds ministériels.

Sur les 160 millions du programme sur 7 ans, l'Etat et les régions contribuent respectivement à hauteur de 37,5 % chacun, le FEDER de 25 %.

Fin 2010, le montant des programmations pour la région Limousin s'élevait à 11 410 721 euros (2 852 680 euros par an), pour une contrepartie régionale de 4 177 807 euros (1 044 451 euros par an). Les 78 projets financés devaient générer 18 369 393 euros de dépenses globales. Soit un impact globalement positif pour le territoire.

III/ Propositions : la convention Massif Central, un outil pertinent de coopération interrégionale :

La convention Massif Central doit s'envisager comme un des volets d'une politique de coopération interrégionale. Facteur d'une stratégie partenariale originale, elle doit cependant être améliorée au niveau de son fonctionnement et de ses objectifs.

Il s'agit d'un cas original en Europe, qui met en place une coopération entre plusieurs régions françaises.

Cependant, des questions demeurent sur la cohérence d'ensemble d'un système trop souvent jugé complexe, car impliquant de nombreux acteurs. Aussi, des améliorations au niveau de la stratégie et du fonctionnement sont à prévoir afin d'assurer une démarche plus assumée, partagée au delà des seules frontières de chacune des régions impliquées.

3.1. La particularité de la situation géographique limousine, qui en fait sa richesse :

Selon les lieux, les métiers, les préoccupations de chacun, la région Limousin a des attirances diverses. Ainsi, sa partie Ouest est plus tournée vers les régions Ouest et Sud-ouest de la France, comme Poitou-Charentes, l'Aquitaine ou Midi-Pyrénées, alors que sa partie Est a une inclination plus forte vers le Massif Central, en particulier l'Auvergne.

Par conséquent, d'autres formes de coopération et de partenariats sont possibles, tournées vers d'autres régions ou d'autres bassins.

L'intérêt du Limousin est de **participer à plusieurs types de politiques**, l'une n'excluant pas les autres. L'intégration de la région dans plusieurs politiques interrégionales ne peut que s'avérer bénéfique, à l'aune de restrictions budgétaires pour 2014 et d'une incertitude sur le statut de « région intermédiaire », ainsi que des fonds qui pourraient être alloués à cette nouvelle catégorie de régions.

3.2. Avoir une véritable stratégie et centraliser les travaux sur certaines thématiques principales :

3.2.1. Une stratégie partagée à définir en amont :

Il est nécessaire de déterminer **une réelle stratégie de coopération interrégionale, avec l'analyse des situations et la définition d'objectifs communs**. La désignation de régions « chefs de file » pressenties par grand thème dès le début peut être une première approche.

A la suite de la définition des actions stratégiques par l'Etat, **la politique de Massif doit être déterminée bien en amont** afin de prévoir ensuite les Contrats de Projet. **Cette phase de programmation devrait être l'occasion d'associer plus amplement des acteurs socio-économique à la définition d'actions stratégiques**. Elle doit être discutée dès à présent pour les nouvelles politiques 2014 – 2020, tenant compte de la stratégie de l'Union Européenne 2020. Elle doit comprendre des objectifs précis et des indications claires des résultats attendus, tout en s'accordant sur les priorités données à certaines actions.

Par contre, dans un souci de cohérence territoriale et d'appropriation régionale, il est important de trouver **une meilleure coordination entre les politiques régionales spécifiques de chaque région, les différentes politiques transversales** (de Massif, de bassin, européennes : Interreg, etc.), **les fonds dédiés** (cf. FEADER, FSE, etc) et **les programmes régionaux et interrégionaux** (pôles de compétitivité, stratégie régionale d'innovation, pôles d'excellence rurale, PNR, etc.).

Il y a nécessité de définir **précisément et de façon partagée la notion de valeur ajoutée interrégionale**, de mettre en place **des indicateurs communs et adaptés de suivi des projets**, avec des possibilités de faire évoluer les stratégies en cours.

3.2.2 Des thématiques mieux coordonnées :

Il est important **de mieux fixer les priorités au niveau des axes d'intervention**, avec une plus grande articulation entre les CPER – PO régionaux (respectivement contrats de projet Etat / Région et programmes opérationnels).

Il faut définir en amont des actions partagées concrètes, autour des thématiques principales et communes au Massif Central, comme par exemple le bois, l'agriculture (surtout viande bovine), le tourisme, la transmission-reprise d'entreprises, les infrastructures (cf. TIC, TER interrégionaux).

Il est important de **mieux capitaliser et diffuser les expérimentations**.

Les groupes thématiques doivent faire l'objet d'une animation et d'un suivi plus actifs, avec des **chargés de mission dédiés**.

3.3. Disposer d'une gouvernance efficace :

3.3.1. Un fonctionnement partenarial plus équilibré :

La présidence est à exercer pleinement par les deux régions qui sont entièrement intégrées au Massif Central (Auvergne et Limousin).

Une présidence alternée entre ces deux régions est à instituer : par exemple, chacune durant 3 ans et demi sur la durée du programme couplée également avec une alternance entre Préfets coordonnateurs et Présidents de Région.

Pour compenser l'effet « centralisateur » de Clermont, il est important de continuer **les réunions de Massif déconcentrées**, dans les différentes villes du Massif, et de développer les télé-conférences.

La diminution du nombre de comités est souhaitable ou, au moins, la **simplification de leur fonctionnement** : accroissement des contacts informels entre les acteurs, utilisation de la visio-conférence, diminution des personnes présentes au comité de Massif (un seul représentant par région par exemple, etc.).

Les règles de fonctionnement des groupes thématiques doivent aussi être plus homogènes.

3.3.2 Une simplification des règles d'instruction :

Certaines clarifications sont indispensables :

- Avoir **une seule instruction principale par la Région « porteuse »** (avec transmission de l'avis au commissariat au Massif, aux autres régions, au SGAR, etc.),
- Avoir **une présence et une intervention des porteurs de projet devant les comités de programmation,**
- **Accroître la fréquence des comités de programmation** (un par trimestre par exemple)

3.4. La politique de Massif doit faire l'objet d'une volonté forte :

Il est nécessaire de mettre en commun les intérêts des différentes régions concernées (bilan coûts / avantages). Ensuite, il faut déterminer les stratégies et les champs précis d'intervention, avant de définir la gouvernance et les moyens à apporter. Ceux-là doivent être suffisants pour assurer une réussite au projet. Pour cela, **la volonté politique est fondamentale.**

3.4.1. Rechercher une visibilité plus grande de la politique Massif au niveau de la région Limousin :

Un **chargé de mission du Commissariat au Massif pour le Limousin doit être basé à Limoges.**

Au niveau de la région Limousin, il est nécessaire qu'**un chargé de mission, au sein de la cellule de co-instruction,** anime et développe la politique interrégionale Massif Central.

La Région Limousin doit jouer pleinement son rôle au sein de la politique de Massif, et être un membre actif à part entière, en étant force de propositions.

3.4.2. Développer une meilleure information et une plus grande appropriation par les services du caractère interrégional des dossiers :

Tous les partenaires impliqués dans la politique de Massif doivent être mieux associés : porteurs de projets, consulaires, collectivités, Etat.

Pour cela, sont nécessaires **en amont une meilleure information et des actions de sensibilisation et d'appui à l'émergence des projets.**

Cela permettra de mettre en valeur les apports des dits projets et une meilleure appropriation commune par les services des différentes régions et les services de l'Etat concernés. Cela permettra également **une meilleure implication des élus régionaux et locaux à la politique interrégionale.**

3.4.3 Mieux cibler le budget d'intervention de la convention et des programmes opérationnels :

Même si le Limousin est bénéficiaire de la politique du Massif, ayant une attribution trois fois supérieure à sa contribution, l'effet de levier est pour l'instant un peu inférieur à l'Auvergne.

Au mois de Novembre 2010 (c'est-à-dire de 2007, début de la convention, à 2010), la région Limousin avait bénéficié d'un montant un peu supérieur à 11 millions pour un apport régional d'un peu plus de 4 millions, pour 78 projets programmés (cf. annexe pour l'exemple des projets financés les plus importants).

Toutefois, vu la faiblesse du budget global, sur sept ans et pour six régions, et la faible marge de manœuvre budgétaire au niveau national et européen pour les prochaines années, il est indispensable pour les prochains programmes (2014 – 2020) de **bien cibler les priorités sur quelques thématiques communes, essentielles au développement du Massif Central** : cf. III.2 : agriculture, bois, tourisme, artisanat, certaines infrastructures, etc. Cela afin d'éviter un saupoudrage ou le financement d'actions qui n'ont pas réellement un caractère et une plus value régionaux.

Le processus évaluatif est fondamental et est à continuer, que ce soit avant les projets, pendant et après.

Conclusion générale :

Face à l'incertitude concernant les prochaines années au niveau de la politique de cohésion européenne, le Limousin a intérêt à s'insérer dans le maximum de programmes possibles.

Etant donné sa forte identité Massif Central, tout au moins dans sa partie Est, le Limousin doit faire partie d'une politique Massif forte réorientée, notamment au niveau de sa gouvernance, pour plus d'efficacité.

L'évaluation de la période 2007 – 2013, après celle faite en 2009, donnera des éléments supplémentaires instructifs pour une réorientation de la politique du Massif.

Une véritable planification sur 7 ans pour les programmes 2014 – 2020, avec des infrastructures et des projets structurants, constituera une plus-value essentielle au niveau du Massif, et en particulier du Limousin.

Aussi, la politique du Massif Central doit être considérée comme importante dans ce contexte et faire l'objet d'une volonté politique affirmée.

**COMPOSITIONS GROUPE DE TRAVAIL ET COMITE DE PILOTAGE
« BILAN INTERMEDIAIRE DE LA CONVENTION MASSIF CENTRAL ET PO MASSIF CENTRAL »**

NOMS	PRENOMS	ORGANISMES REPRESENTES
BARLERIN	Pierre	Confédération Paysanne
BERNARD	Michel	Personnalité qualifiée
CHEZALVIEL	Michèle	Personnalité qualifiée, rapporteuse de l'étude
CLOUX	Agnès	CFTC
COINAUD	Pierre	CGPME
CONCHON	Daniel	MEDEF
CROZAT	Jean-Pierre	CGT
ESQUIEU	Marcel	Union régionale CGT - FO
GAYRAL	Denise	Centre Technique Régionale de la Consommation
GENDRAUD	Marie-Antoinette	UPA
GIACOMINI	Marc	CCI
GORCE	Roger	CGT
GOUPY	Bernard	Chambre Régionale d'Agriculture
JARDEL	Jean-Robert	EDF
LACORRE	Bernard	CRES
LAVENT	Christian	Chambre de métiers et de l'Artisanat
LEFRERE	Gilles	Union régionale CGT - FO
LERESTEUX	Patrick	UFOLIM
LEYRAT	Alain	CFDT
LIMOUSIN	Jean-Pierre	Professions libérales (UNAPL) Président du CESER
MALABOU	Denis	CRES
MAZERM	Catherine	LNE
MONCHAMBERT	Stéphane	Professions libérales Président de la commission n°5 « Finances et Synthèses ».
NICOLAS	Jean-Pierre	CGT
PAUGNAT	Joël	Jeunes agriculteurs
PERIE	Jean-Louis	CCI
REGNIER	Jacques	CODERPA
ROZIER	Serge	FO
SABOURDY	Marie-Annick	CRES Limousin
SAUVAGE	Bernard	Fédération régionale des travaux publics
SAVARY	Cyrille	Associations familiales
SORBIER	Michel	Personnalité qualifiée
SOURY	Jean-François	CGT
TISON	Henri	Chambre régionale d'agriculture
VIOLLET	Jean-Philippe	Fédération régionale des syndicats agricoles
VIROLE	Claude	CREAHIL

NB : en grisé, les membres du Comité de Pilotage.

LISTE DES AUDITIONS REALISEES :

Personnalités / organismes	Dates
<p><u>Conseil Régional :</u></p> <p>Monsieur BUCHET, Directeur de la délégation à la coopération</p>	28 Février 2011
<p><u>SGAR :</u></p> <p>Monsieur GUERARD, Chargé de mission Aménagement des territoires et Développement Durable.</p>	3 Mai 2011
<p><u>Elus régionaux :</u></p> <p>Monsieur AUDY, Député européen</p> <p>Monsieur LAGARDE, Conseiller régional</p>	27 Mai 2011
<p><u>Porteurs de projet :</u></p> <p>Monsieur DANTON, Mécanic Vallée</p> <p>Monsieur GAMBARTTO Pôle de Lanaud</p> <p>Monsieur POINTEAU Macéo</p> <p>Monsieur SAUVAT Pôle Formation et de Recherche sur la construction (Egletons)</p> <p>Monsieur CHRISTEN, AVRUL (Agence pour la valorisation de la Recherche Universitaire en Limousin)</p>	15 Juin 2011
<p><u>Commissariat au Massif, Régions Auvergne et Rhône-Alpes :</u></p> <p>Monsieur BECHLER, Commissaire à l'aménagement et au développement durable du Massif Central</p> <p>Monsieur GUITTARD, Directeur de l'Agence Régionale de Développement des Territoires (Région Auvergne)</p> <p>Madame CUKIERMAN, Conseillère spéciale du Conseil Régional Rhône-Alpes, notamment sur la politique de Massif Central.</p>	21 Juin 2011
<p><u>Représentant de la Région Limousin :</u></p> <p>Monsieur DENANOT, Président du Conseil Régional du Limousin.</p>	5 Octobre 2011

SOURCES DOCUMENTAIRES ET ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

DATAR : Commissariat à l'aménagement et au développement et à la protection du Massif Central : bilans, chiffres.

Programmes opérationnels pluriannuels (programmation européenne) (POMAC)

Schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif Central (Commissariat du Massif Central, 30 Juin 2006).

Convention interrégionale Massif Central (CIMAC).

« La gouvernance et la mise en œuvre des programmes du Massif Central » : Rapport de stage d'Aurore JACAMANT, Master II Manager territorial.

Les dossiers de l'INSEE Auvergne : Atlas du Massif Central : Décembre 2010 :

- Démographie – Attractivité.
- Appareil productif.
- Organisation territoriale.
- Population active.

« L'accueil de nouveaux habitants, une opportunité pour le développement local des territoires du Massif Central ». Document réalisé en partenariat avec l'équipe du Collectif Ville Campagne et Emmanuelle Mayer, les préfetures et conseils régionaux du Massif Central, la DATAR Massif Central.

« Les TIC dans le Massif Central : quels enjeux ? ». La lettre du Massif Central.

Rencontre interrégionale des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de l'espace central. Déclaration commune des CESER. 29/10/2009

Evaluation des deux premières années de mise en œuvre des programmes Massif Central. Rapport final – Juin 2009. Cabinet EDATER, sous la maîtrise d'ouvrage de la DIACT Massif Central.

Etude sur la capitalisation des programmes plurirégionaux et leurs perspectives dans le cadre de l'avenir de la politique de cohésion post 2013. Rapport final – Mai 2011. Cabinet VIAREGIO, sous la maîtrise d'ouvrage de la DATAR.

Sites Internet :

www.projetdeterritoire.com

www.massif-central.datar.gouv.fr

ANNEXES

ANNEXE I : DOCUMENTS DE PROGRAMMATION 2006 - 2013

1/ Le schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif Central :

Réactivé par la loi du 23/02/2005 sur le développement des territoires ruraux, c'est un document d'orientations stratégiques, à l'horizon de 2030, qui vise à construire un modèle de développement durable, axé sur les filières d'excellence, la qualité des produits, la valorisation des espaces et des ressources locales, résultat d'une démarche concertée à partir des neuf groupes thématiques, des services de l'Etat en région.

Sa stratégie prioritaire est la reconquête démographique pour les prochaines décennies, s'appuyant sur les trois axes principaux déclinés dans la CIMAC.

Quatre conditions ont été mises en avant pour accroître la compétitivité du massif :

- Recherche et Développement.
- environnement et cadre de vie.
- maintien et déploiement des services.
- structuration des réseaux d'acteurs.

2/ La convention interrégionale du Massif Central (CIMAC) :

Pour la période de programmation 2007 -2013, les sommes sont les suivantes :

- convention interrégionale : 122,5 M€ : 61,2 pour l'Etat, 61,2 pour les 6 régions concernées.

(programme opérationnel : 40,6 M€ de FEDER).

Les programmes sont basés sur trois axes et neuf mesures :

Axe 1 : Accueil de nouvelles populations :

- structuration et promotion de l'offre.
- Développement des services.

Axe2 : Création de richesses :

- filières d'excellence.
- Filière Bois.
- Agriculture.
- Tourisme.

Axe 3 : Attractivité, accessibilité :

- déplacements.
- Environnement (énergies renouvelables, eau).
- TIC.

Les principes de fonctionnement sont :

- recentrage des mesures (9 contre 22 lors de la dernière convention).
- Actions structurantes interrégionales.
- Politique de projet (et non de guichet)
- Eviter l'éparpillement :

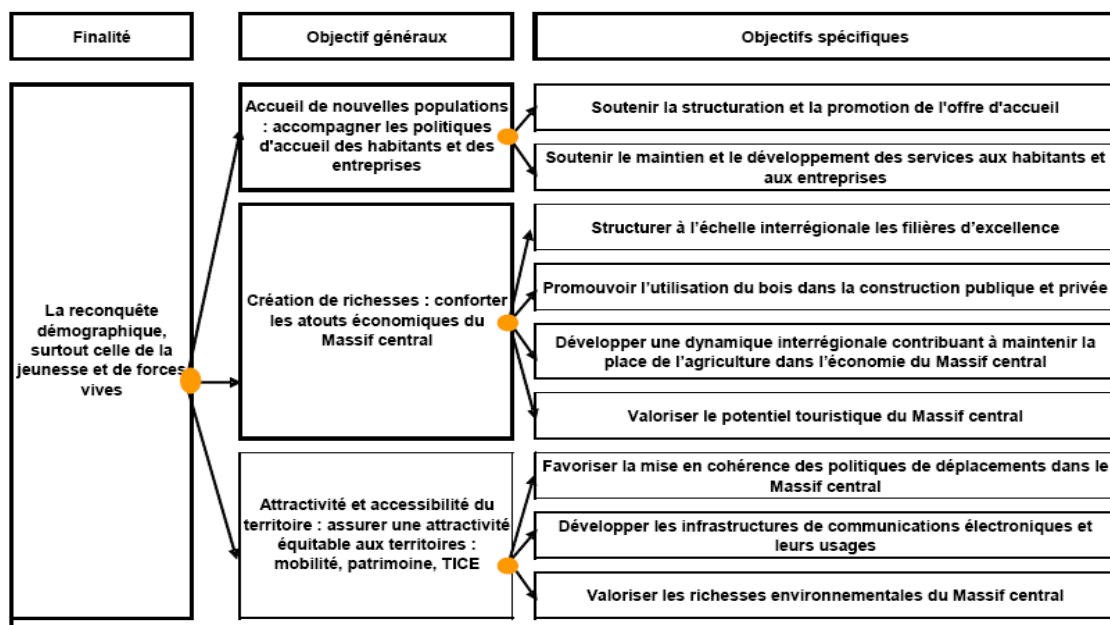
Ainsi, il a été déterminé des seuils d'intervention au niveau des projets : 50 000 € de subvention minimum pour les investissements pour un budget total de 100 000 € minimum, et 10 000 € minimum pour les dépenses de fonctionnement.

Au niveau des **critères d'intervention**, ont été décidés :

- l'intervention minimum de deux régions (une seule région peut intervenir, mais à condition que son projet puisse faire l'objet d'une extension ou d'un transfert de bonnes pratiques).
- Une plus-value interrégionale.

- Un taux de subvention de 70 % (maximum de 80 %).
- Une participation FEDER maximum de 50 %
- L'application des différents règlements : Etat, régions, Europe.

Arbre d'objectifs général



BUDGET CONVENTION MASSIF CENTRAL

	Financement (en M€)				
	État		Régions	FEDER*	Total
	FNADI	Ministères			
Axe 1 : accueil de nouvelles populations	7,00	5,00	27,00	15,00	54,00
Structuration et promotion de l'offre d'accueil	4,00	5,00 MAP : installation	19,00	11,00	39,00
Maintien et développement des services aux habitants et entreprises	3,00		8,00	4,00	15,00
Axe 2 : création de richesses	16,50	7,70	19,20	10,50	53,90
Structuration des filières d'excellence	1,00	2,00 1,00 Recherche 1,00 Industrie	2,00	3,00	8,00
Promotion du bois dans la construction publique et privée	5,30	0,7 MAP	6,00	3,00	15,00
Développement de l'agriculture et de l'agro alimentaire dans l'économie du massif	5,00 dont 3 pastoralisme	3,00 MAP : filières qualité	1,50	2,00	11,50
Valorisation du potentiel touristique :	5,20	2,00 tourisme	9,70	2,50	19,40
Axe 3 : attractivité, accessibilité	12,50	10,50	13,00	13,67	49,67
Mise en cohérence des politiques de déplacement dans le Massif central	5,00		4,00	1,00	10,00
Développement des TIC : infrastructures et usages	5,00		4,00	6,67	15,67
Valorisation des richesses environnementales Intensification de la production des énergies renouvelables Gestion globale et valorisée de l'eau	2,50	10,50 0,5 MEDD : mise en réseau des parcs 7 Agences de l'eau : atteinte du bon état écologique des eaux en 2015 3 : ADEME - énergies renouvelables	5,00	6,00	24,00
Gouvernance	2,00		2,00	1,40	5,40
Total	38,00	23,20	61,20	40,57	162,97
TOTAL GENERAL	61,20		61,20	40,57	162,97

* pour mémoire

PLAN DE FINANCEMENT CONVENTION MASSIF CENTRAL

en millions d'euros

Etat	Régions	Europe*
FNADT		
Ministère de l'agriculture		
installation	Auvergne	15,83
filières qualités	Bourgogne	5,85
bois	Languedoc-Roussillon	6,6
Ministère de la Recherche	Limousin	10,92
Ministère de l'Industrie	Midi-Pyrénées	9,17
Ministère de l'Environnement	Rhône-Alpes	12,83
(mise en réseau des parcs)		
Agences de l'Eau		
atteinte du bon état écologique des eaux en 2015		
ADEME		
Energies renouvelables		
Ministère du tourisme		
total ministères		
TOTAL		

* pour mémoire

3/ Les programmes opérationnels pluriannuels (programmation européenne) (POMAC) :

Relevant de l'objectif « compétitivité régionale et emploi », cofinancés par le FEDER, leur budget global est de 101 millions d'euros sur la période 2007 – 2014. . L'aide au titre du FEDER représente 41 millions d'euros.

La stratégie du programme repose essentiellement sur les enjeux régionaux (analyse des faiblesses et des potentialités) et le cadre stratégique communautaire.

Comme pour le schéma d'orientation interrégional, la finalité du programme est la reconquête démographique.

La création de richesses avec un renforcement des capacités de recherche et d'innovation, sont parmi les priorités, avec le développement des infrastructures de transport, un accès aux services et une meilleure qualité environnementale du territoire.

Plusieurs indicateurs sont prévus, avec la mise en œuvre de 250 à 300 actions de sensibilisation.

Le PO reprend les 4 priorités de la CIMAC :

- Accueil de nouvelles populations (32 % environ des investissements prévus) : pour développer l'implantation et la reprise d'entreprises, l'accompagnement de l'accueil des migrants, l'accueil des femmes entrepreneurs, le développement du vieillissement actif, la coordination des politiques d'accueil, la mutualisation des moyens, la mise en réseau des acteurs, etc.

- Création de richesses (environ 28 % de l'investissement total) : constitution de filières d'excellence en matière de mécanique, céramique, produits carnés ; renforcement des liens entre recherche, enseignement et entreprises ; mise en réseau des entreprises ; développement du tourisme.

- Attractivité et accessibilité du territoire (36 % des investissements) :

Elle vise le développement des infrastructures routières et ferroviaires, et des technologies de l'information et des communications (TIC).

Le programme propose notamment la réalisation d'un schéma interrégional d'infrastructures sur le Massif Central. En matière d'environnement, un schéma « énergies renouvelables » à l'échelle du massif et l'appui au développement des filières nouvelles (bois liquide, bois énergie, éolien, solaire, hydraulique).

- assistance technique (3 % de l'investissement total) :

Elle assure le cofinancement des activités de gestion, suivi, évaluation, animation, information et communication du programme.

Ventilation des financements par axe prioritaire :

Axe prioritaire	Participation CE	Contribution nationale publique	Contribution publique totale
Accueil de nouvelles populations	13 000 000	19 500 000	32 500 000
Création de richesses	11 500 000	17 500 000	29 000 000
Attractivité et accessibilité	14 671 407	22 000 000	36 671 407
Assistance technique	1 400 050	1 600 000	3 000 050
Total	40 571 457	60 600 000	101 171 457

ANNEXE 2 : PROJETS FINANCES PAR LES PROGRAMMES MASSIF CENTRAL (dossiers limousins de plus de 100 000 euros)

Département	Année programmation	Mesure concernée	Maître d'ouvrage	Intitulé	Dépense subventionnable	Aide Massif	FEDER	Total Etat	Total Régions
19	2009	2.4	Syndicat intercommunal d'Equipement de la Région de Beaulieu	Rénovation du village vacances de Beaulieu "La riviera Limousine"	2 379 477	1 251 481	799 380	0	452 101
87	2010	2.2	AVRUL	Plate-forme de formation. Construction Bois et performance énergétique	2 349 986	1 644 990	1 039 990	150 000	455 000
87	2009	1.2	Ville de Limoges	Espace CITE Communication Information Télédiffusion et Echanges	1 399 647	979 753	699 823	34 385	245 545
87	2008	2.1	UPRA Limousin Sélection	Génomique des qualités maternelles	872 000	610 000	305 000	0	305 000
87	2009	1.1	Conseil régional Limousin	5ème projets en campagne	778 350	526 600	0	263 300	263 300
87	2008	1.1	Conseil régional Limousin	Production et diffusion d'émissions Massif central et Limousin sur la chaîne Demain.tv	725 213	507 649	253 824	0	253 825
87	2010	1.1	Conseil régional Limousin	Production et diffusion d'émissions massif central et d'émissions opérationnelles déclinant les thématiques massif en Limousin et Auvergne sur la chaîne Demain.tv	634 147	634 146	221 951	0	412 195
19	2010	2.4	Neuvic	Retrouvance® Gorges de la Dordogne (reprog)	540 100	216 040	216 040	0	0

Département	Année programmation	Mesure concernée	Maître d'ouvrage	Intitulé	Dépense subventionnable	Aide Massif	FEDER	Total Etat	Total Régions
23	2010	1.2	CG 23 Creuse	Projet expérimental de logements passerelle pour créateurs d'activité en Limousin (phase 2)	524 279	262 139	0	88 959	173 180
19	2010	2.4	Saint-Pantaléon-de-Lapleau	Retrouvance® Gorges de la Dordogne (reprog)	473 000	189 200	189 200	0	0
87	2009	1.1	ARDEAR Limousin	A1 - Appel a projets Installation Agri-rurale	385 300	269 710	0	143 710	126 000
87	2010	2.2	France Douglas	Adaptation des sciages de Douglas aux marchés de la construction - poursuite de l'opération	365 625	292 500	182 812	50 688	59 000
87	2008	2.2	FCBA	Valorisation en usage structural du Douglas et du sapin épicéa au travers du développement du Bois Massif Reconstitué	332 149	59 588	39 088	0	20 500
87	2010	3.1	Conseil Régional Limousin	Etude électrification ligne Limoges - Montluçon	330 000	231 000	165 000	0	66 000
19	2008	2.4	Soursac	Retrouvance® Gorges de la Dordogne	306 800	122 720	122 720	0	0
19	2010	1.2	Résider pour entreprendre	Projet expérimental de logements passerelle pour créateurs d'activité en Limousin (phase 2)	276 557	193 590	0	72 297	121 293
87	2007	2.2	France Douglas	Adaptation des sciages de Douglas aux marchés de la construction	270 000	164 348	0	123 927	40 421
19	2008	2.4	Commune de Neuvic	Rénovation du village vacances Antiges	247 500	84 049	50 675	0	33 374

Département	Année programmation	Mesure concernée	Maître d'ouvrage	Intitulé	Dépense subventionnable	Aide Massif	FEDER	Total Etat	Total Régions
87	2009	2.2	FCBA	Accompagner les entreprises d'exploitation forestière de la zone Massif central dans la mécanisation	207 000	144 900	0	84 550	60 350
23	2007	2.3	UTL Union des éleveurs de chevaux de trait du Limousin	Contrat de filière viande équine Massif central	200 000	75 000	0	68 000	7 000
87	2008	2.2	Faire Vivre la Forêt (FVIF)	Vlèmes forestières	200 000	100 000	0	50 000	50 000
19	2010	3.2	Cybercorrèze	TIC et Développement Durable	198 000	99 000	99 000	0	0
19	2010	1.2	Le Cirque	Itinéraires de cirque sous chapiteau	192 344	96 900	0	39 990	56 910
19	2010	3.2	Brive Média Culture	Cinéma numérique "Équipement numérique de cinémas dans le cadre de l'étude-expérimentation du e-cinéma en Massif central"	190 298	95 150	38 060	28 545	28 545
19	2010	3.3	Notre Village	Développement des agendas 21 "Notre Village terre d'avenir" sur le territoire du Massif central	190 000	80 000	0	40 000	40 000
87	2010	2.2	PEFC Limousin	Accompagnement des entreprises de la filière bois à la certification de leur chaîne de contrôle.	180 870	126 609	0	70 609	56 000
23	2009	3.3	CMA Creuse	Préparation aux enjeux de l'Eco Construction	173 100	121 000	86 550	12 450	22 000

Département	Année programmation	Mesure concernée	Maître d'ouvrage	Intitulé	Dépense subventionnable	Aide Massif	FEDER	Total Etat	Total Régions
23	2010	1.2	APEHPM	Projet expérimental de logements passerelle pour créateurs d'activité en Limousin (phase 2)	169 500	106 825	0	25 894	80 931
23	2010	3.2	CRPI Guéret	Cinéma numérique "Equipement numérique de cinémas dans le cadre de l'étude-expérimentation du e-cinema en Massif central"	160 281	86 143	38 059	24 042	24 042
19	2007	1.1	FRCIVAM Limousin	Mise en place d'un dispositif d'accompagnement aux nouveaux actifs en milieu rural dans le Massif central	157 150	110 005	0	90 005	20 000
87	2008	1.1	ARDEAR Limousin	Accompagner les installations diversifiées en agriculture paysanne et durable	156 624	125 219	0	47 219	78 000
19	2007	3.2	Cybercorrèze	Sécurité 2010 - T1	143 500	71 750	0	71 750	0
19	2010	2.2	CCI Tulle-Ussel	Déploiement et animation à l'échelle du Massif central d'une plateforme de veille et d'aide à la décision pour la filière bois : mir@bois	131 621	71 953	51 253	0	20 700
19	2009	3.2	Cybercorrèze	Sécurité 2010 - T2	125 000	57 865	0	57 865	0
19	2010	1.2	IEO Limousin	Patrimoine culturel et identité territoriale. Musiques et danses traditionnelles en Massif central.	120 025	84 017	0	44 017	40 000

Département	Année programmation	Mesure concernée	Maître d'ouvrage	Intitulé	Dépense subventionnable	Aide Massif	FEDER	Total Etat	Total Régions
19	2010	1.2	CRMTL	Patrimoine culturel et identité territoriale. Musiques et danses traditionnelles en Massif central.	117 942	82 559	0	42 559	40 000
19	2010	2.3	FRCIVAM Limousin	Agriculture durable de Moyenne Montagne. Optimisation de l'utilisation des agro ressources des territoires et amélioration de la valeur ajoutée des systèmes agricoles de moyenne montagne	112 400	78 680	0	58 680	20 000
87	2010	1.1	SAFER Marche-Limousin	Appel à Projets Installation agri-rurale.	110 000	58 500	0	38 500	20 000
87	2009	1.1	Collectif Ville Campagne	Accompagner et mettre en réseau les territoires de l'appel à projets "offres d'accueil"	103 618	82 894	0	41 447	41 447
TOTAL					16 529 403	10 194 472	4 598 425	1 863 388	3 732 659

DECLARATIONS D'ORDRE GENERAL PRONONCEES EN SEANCE PLENIERE



SOMMAIRE :

Déclaration de Monsieur Gorce, au nom du Comité Régional CGT.....p 58

**Déclaration de Monsieur Viollet, pour la Fédération Régionale des Exploitants
Agricoles.....p 60**

Déclaration de Monsieur Monchambert, pour les ordres professionnels.....p 61

Monsieur Gorce, pour le Comité Régional CGT :

Monsieur le Président,
Mesdames Messieurs
Chèr(e) s collègues.

**Hasard du calendrier 2011 ou coïncidence,
nous examinons ce jour le 3^{ème} voire 4^{ème}
rapport consacré à l'Europe, selon que l'on y
intègre le dernier millésime issu de la fameuse
section Européenne !**

Deux de ces rapports ont fait l'objet d'une saisine de l'exécutif et après nos travaux sur la création possible de régions dites intermédiaires, il nous est demandé, je cite: « un Bilan intermédiaire de la convention interrégionale Massif central et du programme opérationnel (CIMAC-POMAC) : appréciations des retombées pour le Limousin, perspectives pour l'après 2013 ».

**Que l'on soit Euro pessimiste, Euro sceptique,
Euro réaliste ou Euro optimiste, la réponse
diffère. Mais une fois de plus, la CGT pose une
double question préalable :**

**- de quelle Europe avons-nous besoin ?
- quels objectifs sont à imposer pour une
dynamique territoriale interrégionale favorable
à l'emploi et aux conditions de vie et
d'existence de l'ensemble des populations
concernées ?**

**Ainsi, nous n'avons pas à la CGT lâché la proie
pour l'ombre.**

**Comme a l'accoutumée, et malgré notre
argumentation constante en commission, le**

groupe de travail est resté sur les principes d'une gouvernance jugée trop Auvergnate, assortie de mécanismes très complexes et soumise à une structure de décision éloignée du Limousin. Ce « micmac », fait écho à toutes les formes juridiques actuelles aux dénominations abstraites pour le citoyen lambda.

Certes le retour pour le Limousin est de 3 € pour 1€ investi alors qu'il est de 5 pour 1 pour l'Auvergne, mais est-ce là l'essentiel ?

N'y a-t-il pas un peu de cynisme voir d'indécence à vouloir mieux se répartir des enveloppes et des programmes à l'heure ou nombre de nos concitoyens Français et Européens sont soumis à des restrictions budgétaires drastiques qui affectent leurs quotidiens et mettent en péril plusieurs générations et cela au nom d'une crise dont ils ne sont en rien responsables?

Le courage politique et la solidarité dont parle tant les gouvernants des pays riches ne résiderait-il pas eu égard à la situation de quasi faillite de pays et Euro régions voisines, dans la mise à disposition exceptionnelle, des sommes restantes à attribuer jusqu'en 2013 ?

Si nous souscrivons pleinement à l'idée de soutien d'une Europe une et indivisible, aux risques de passer pour de doux rêveurs, nous constatons que l'intégration dans l'Union de nouveaux pays a eu pour effet d'abaisser le niveau de vie des populations, en permettant d'élargir un terrain de chasse visant à l'employabilité à bas coût pour le plus grand profits des actionnaires, des multinationales et

autres grands groupes industriels, le tout orchestré par des Etats et des gouvernements qui leur font allégeance.

Nous sommes toujours interpellés sur la pertinence de ne retenir que le PIB comme indicateur de développement des territoires. Un certain nombre de régions se sont lancées dans une démarche visant à retenir d'autres critères destinés à calculer un indice de développement humain, territorialisé, qui se déclinerait à l'échelle régionale, départementale, voire des pays au sens des bassins de vie et d'emplois.

Cela permet d'appréhender les écarts entre les territoires dans des domaines aussi cruciaux que la santé, l'éducation, l'emploi stable, les rémunérations, l'égalité salariale hommes/femmes, le maintien et l'accès aux services publics avec comme objectif le bien être social salarial et familial en corrélation d'une forme nouvelle de croissance économique des territoires.

Ces nouveaux critères nécessitent d'autres grilles de lecture et d'appréciation que la seule compétition entre régions et territoires et permettraient de corrélérer différemment les aides en matière d'affectation des fonds européens.

Disant cela, peut-on ignorer que la politique de déréglementation de l'Europe et des Etats a conduit à des situations catastrophiques qui ont vidé certaines régions de secteurs entiers de leur économie sur la base d'une concurrence qui repose sur le dumping social et fiscal.

Dans ce contexte de réductions de voilures des aides Européennes, la crise n'est qu'un alibi pour que les Etats et l'union Européenne renforcent leurs politiques de rigueur et d'austérité, de réduction à marche forcée des déficits en gageant les systèmes nationaux de solidarité et en dérégulant les services publics.

Dans de nombreux pays, à l'instar de la Grèce, de l'Irlande, du Portugal, de l'Italie, la facture colossale générée par le sauvetage des banques (qui aujourd'hui annoncent des plans sociaux) est aujourd'hui adressée au plus fragiles et aux pauvres, tandis que les fauteurs de crise sont largement épargnés.

La technocratie de Bruxelles et les Eurocrates de Strasbourg n'étant que les fidèles législateurs d'une réglementation basée sur les marges de profits et la guerre économique que se livre l'Europe, les Etats-Unis, l'Asie dont la Chine et autres pays émergents.

Choisir entre la jungle ou le zoo tel est le dilemme car pour paraphraser Jean Ferrat, il n'y a en fait que peu de différence entre les deux concepts, puisque les prédateurs sont les mêmes !

Dans les deux cas c'est de traque aux conditions de vie et de travail dont il est question avec comme philosophie permanente, l'opposition des salariés entre eux sur fond de moins disant social !

Le Limousin même s'il se targue régulièrement, arguments à l'appui, qu'il ne s'en sort pas si mal est tout de même dernier de la classe nationale pour ce qui relève des niveaux de rémunérations et des salaires.

Les moyens alloués aux régions dans le cadre de ses missions et des lois de décentralisations ne pourront pas être compensés par les finances que peut récupérer le Limousin en gérant directement une partie de l'enveloppe Massif central.

Laisser croire aux populations que la gestion directe des fonds Européens et de ses divers programmes opérationnels suffit à corriger les inégalités entre tous les échelons territoriaux et les provinces des divers états qui composent l'union est un leurre.

Les tenants de la finance et les adeptes de la concurrence dite libre et non faussée imposent leurs dogmes de gestion et placent les gouvernements sous tutelle de Bruxelles. L'Europe, dans le cadre du traité de Lisbonne et grâce à son pouvoir délégué, fait et défait, l'économie des états aux rythmes des fluctuations boursières.

L'humain n'étant dans ce concept qu'une variable d'ajustement.

Chaque Etat passe sous les fourches caudines des agences privées de notation avec la bienveillance de la BCE.

Pour la CGT, ainsi que nous l'avons défendu en commission, les Etats doivent augmenter leurs contributions, trouver d'autres recettes notamment en taxant les transactions financières et permettre ainsi de développer une véritable politique de cohésion en direction des territoires.

Nous invitons la Région à se positionner clairement sur ce point qui constitue le préalable à la mise en œuvre d'une politique efficace de cohésion, car sans changer les règles du jeu, la quadrature est impossible !

Nous avons souligné à maintes reprises le décalage évident entre les statistiques fournies pour le « classement des régions » et leur situation réelle qui ne prend pas en compte les dégâts sociaux et

les régressions des politiques de rigueur prises par l'Europe, le FMI et l'état au travers notamment de la RGPP.

Accepter l'idée que l'obtention des aides et fonds Européens est constamment soumise à des règles et critères sélectifs, et qu'il convient simplement de s'y soumettre ne peut nous convenir ; règles qui par ailleurs ne sont maîtrisées que par l'élite éclairée de la technocratie au service des mouvements spéculatifs le tout pour pallier les insuffisances de l'Etat en matière d'infrastructures et d'aménagement du territoire.

Nous ajoutons et persistons à penser que le type d'agriculture sous forme de culture intensive et subventionnée à la Française doit faire l'objet d'une attention particulière. Elle ne peut continuer à bénéficier des largesses d'un pouvoir politique tout acquis à la cause du productivisme, très souvent au détriment d'une agriculture traditionnelle et raisonnée qui voit chaque année disparaître de petites exploitations familiales.

S'agissant de la convention Massif central, nous nous interrogeons toujours sur les motivations de cette saisine qui au cours des auditions nous a conduits à entendre des approches très différentes :

- d'une part les bénéficiaires de la convention qui s'inscrivent pleinement dans cette démarche tout en regrettant à l'occasion les lourdeurs tant au plan technique qu'administratif,

- d'autre part les politiques et les services administratifs de la région qui de manière unanimes ont stigmatisé la gouvernance, la complexité des procédures, les enjeux financiers, l'éloignement des centres de décisions. Ils s'interrogent sur la pertinence et le contenu d'un sens à un développement interrégional. Ils soulèvent également la question de l'avenir d'une politique de massif après 2013 considérant que l'Etat va plutôt favoriser l'échelle régionale. Mais surtout ils réclament des moyens notamment en personnel à consacrer à cette mission pour mettre en œuvre une autre politique Européenne de Massif à l'horizon 2013/2020.

Pour la CGT la réponse à la politique de Massif repose, on l'a vu, sur d'autres notions qu'un jour où l'autre il faudra bien appréhender. Le Limousin mérite une autre approche que celle de la concurrence interrégionale si l'on veut donner à ce territoire les moyens de son développement.

En conséquence et malgré la reprise de notre proposition de gouvernance alternée, nous resterons en cohérence avec le rapport précédent lié au même sujet, et le groupe CGT votera contre l'avis qui nous est présenté.

Déclaration de Monsieur Viollet, pour la Fédération Régionale des Exploitants Agricoles :

Je rends particulièrement hommage à la rapporteure du dossier Massif Central, Madame Chezalviel, pour son rôle dans la construction d'une politique interrégionale Massif, notamment en matière d'agriculture.

Même si le Limousin peut être désavantagé sur certaines points et (ou) se sentir inférieur, il a tout intérêt à participer à d'autres politiques interrégionales, en particulier celle du Massif. Il ne pourra qu'en avoir des retombées positives.

De même, cette grande région est en mesure de porter en France et en Europe de vraies propositions.

Déclaration de Monsieur Monchambert, pour les ordres professionnels :

Concernant ce rapport qui a été confié à la Commission 5, je voudrais faire deux remarques ; l'une porte sur la forme, l'autre sur le fond.

Concernant la forme, c'est un sujet pour le moins compliqué et à plusieurs titres :

- C'était une saisine et non une auto-saisine. Il a donc fallu s'approprier le sujet. Une auto-saisine venant de notre Assemblée se mûrit. Elle est adoptée de façon plutôt consensuelle et nous y travaillons dans un deuxième temps. Nous sommes ici dans un cas différent.
- Nous devons prendre en compte de nombreux acteurs et intervenants. Les données sont complexes. Cela a été montré par les différentes auditions et les différents diagrammes.
- La définition du Massif Central elle-même est complexe. Nous avons eu du mal à nous l'approprier : est-ce la réserve d'indiens au milieu de la France ou est-ce qu'il y a d'autres réalités plus positives ?
- Les sigles sont nombreux : les POMAC, les CIMAC... Ce n'est vraiment pas simple.
- Nous entretenons une incertitude sur les chiffres, sur les sources des chiffres, sur les contradictions entre les chiffres.

Voilà quelques remarques que je voulais faire concernant la forme de ce rapport. Je voudrais souligner le génie français qui complexifie les données. Nous atteignons là un sommet.

Concernant le fond des débats qui se sont très bien passés, je formulerai trois remarques :

- Nous avons tendance, lorsque nous traitons ce genre de sujet, à se considérer – nous, Limousin – comme la forteresse assiégée. Il est vrai qu'il existe peut-être un peu trop de tropisme vers l'Auvergne et pas assez vers le Limousin. Cependant, je ne suis pas sûr qu'il faille forcément exagérer le trait. Pour autant, avoir une représentation à Limoges est indispensable. Il faut probablement rééquilibrer un certain nombre de choses.
- Il est apparu dans les débats qu'il fallait probablement être très pragmatique, très opportuniste. Nous pouvons nous interroger sur ce genre de politiques à l'échelon européen et à l'échelon français. Mais il arrive un moment où nous prenons notre drapeau du Limousin. Si trois M€ passent devant la porte, nous ouvrons la porte et nous les prenons. Si les trois M€ sont deux M€, nous prenons les deux M€. Si les deux M€ ne sont que 500 000 €, nous les prenons toujours. Soyons opportunistes. Soyons pragmatiques. Monsieur le Préfet a suffisamment souligné les qualités du Limousin. Il ne faut pas avoir de honte sur ce genre de choses.
- Le Président DENANOT a déclaré qu'il allait s'appuyer sur le rapport, s'en servir et en parler au Président de l'Auvergne : Monsieur SOUCHON. Cela est parfait. S'il y a une utilité à nos travaux, je ne peux que m'en féliciter. Je voudrais simplement faire une dernière remarque : nous avons eu le sentiment – c'est peut-être un sentiment personnel, je ne sais pas si mes Collègues sont d'accord – que la politique du Massif Central pratiquée par la Région Limousin est à ce jour plus subie que voulue. Il existe une véritable contradiction dans les comportements. Nous avons eu toute une politique sur les régions intermédiaires qui a été menée par la Région Limousin avec une énergie, avec une détermination et avec un volontarisme durant le premier semestre 2011. Désormais, lorsque nous faisons le comparatif avec la politique du Massif Central en Limousin, nous avons l'impression de l'inverse.

J'ai seulement un vœu à formuler : s'il reste encore un peu d'énergie qui a été investie dans les régions intermédiaires, récupérons cette énergie et investissons-la pour favoriser la politique Massif Central vue depuis Limoges, vue depuis le Limousin. Je vous remercie.